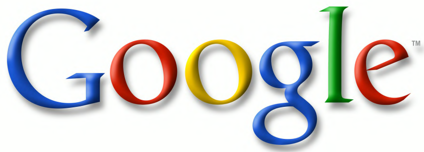
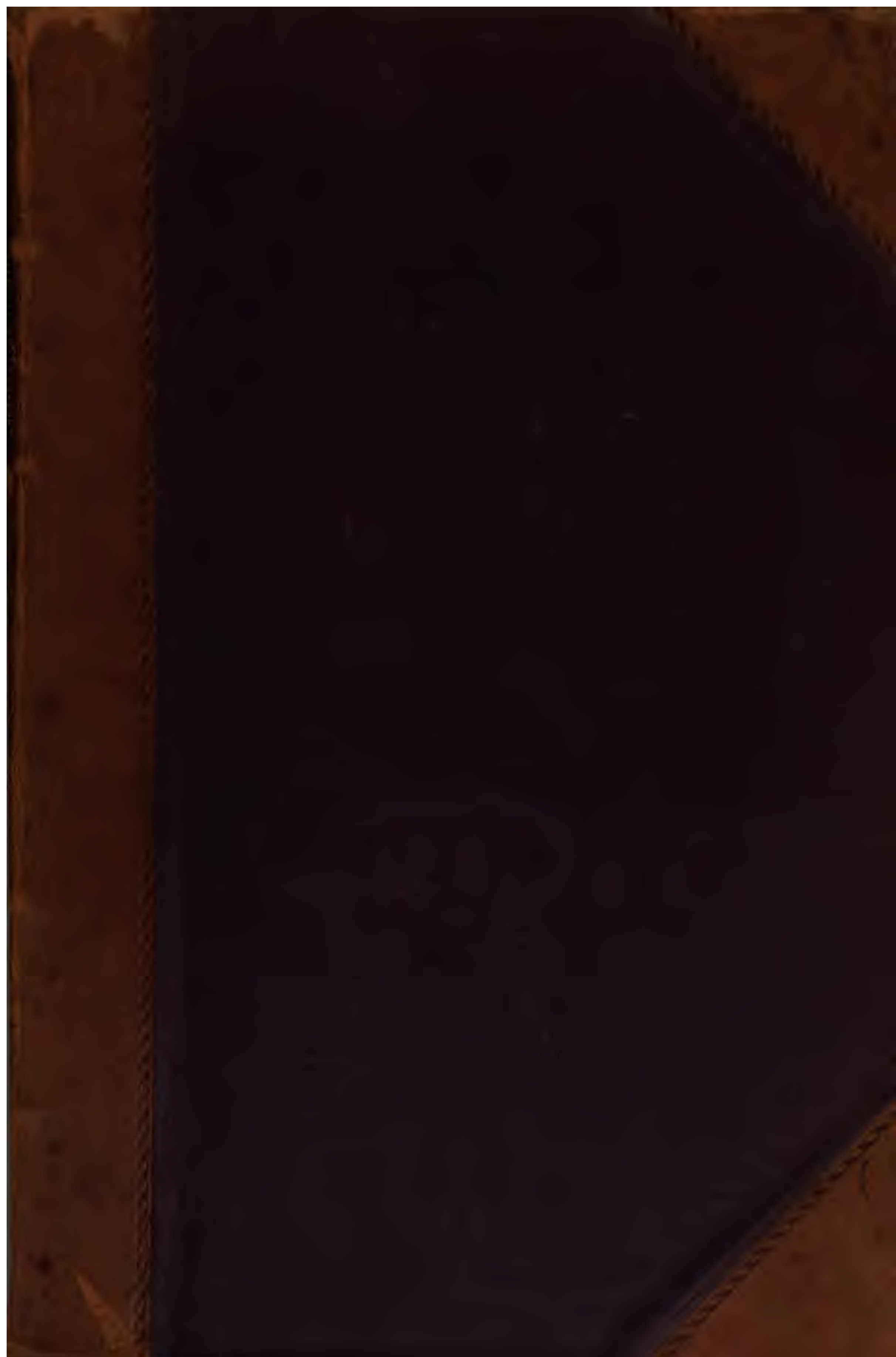
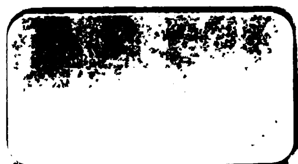





600075597S





LA TOSCANE

ET

SES GRANDS-DUCS AUTRICHIENS

PARIS

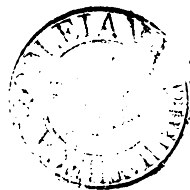
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Ce,

rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

LA TOSCANE

ET

SES GRANDS-DUCS AUTRICHIENS





PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 13, PALAIS-ROYAL

1859


BODLEIANA BIBLIOTHECA

LA TOSCANE

ET

SES GRANDS-DUCS AUTRICHIENS



En présence de l'œuvre si grave et si difficile de la réorganisation de la Péninsule, l'attention publique se porte aujourd'hui sur les duchés italiens, et surtout sur le Grand-Duché de Toscane. Chacun comprend que c'est en grande partie de la solution qui sera donnée à cette question que dépendra l'amélioration réelle du sort de l'Italie. Si les Italiens ont eu la douleur de voir la Vénétie, par suite d'une fatalité persistante, demeurer cette fois encore sous la couronne d'Autriche, loin de se laisser aller au découragement, ils pensent que c'est une nécessité de plus, pour eux, de travailler à

renforcer, partout où ils le peuvent, l'élément national.

Au lendemain de la paix de Villafranca, on s'est demandé si les princes, qui ont dû s'exiler devant la réprobation de leurs peuples, seraient rétablis dans les duchés. On sait aujourd'hui qu'aucune force étrangère ne sera employée à cet effet. Reste à savoir s'ils ont des chances d'être rappelés par leurs anciens sujets. Ce que demandent les habitants des duchés, c'est que la libre expression de leurs vœux soit respectée.

Dans les circonstances actuelles, il a paru opportun de mettre sous les yeux du public un récit que l'on s'est efforcé de rendre aussi modéré qu'impartial, de tout ce que la Toscane a recueilli, en bien comme en mal, de la dynastie grand-ducale. A voir des princes, souvent bons, se trouver néanmoins impuissants à répondre aux vœux les plus légitimes de leur peuple, on est forcé d'avouer que le mal ne tient pas à la personne du souverain, mais à la dynastie. Qu'espérer du fils quand on n'a guère à reprocher au père que d'être Autrichien? C'est l'un

de ces cas où les abdications ne remédient à rien. La vérité est qu'il est impossible d'être tout à la fois Archiduc d'Autriche et prince vraiment Italien.

La déchéance du Grand-Duc et de sa famille est unanimement voulue en Toscane. Et l'on ne sait sur quoi l'on pourrait se fonder pour espérer des partisans à cette dynastie, puisque ce sont ceux-là mêmes qui l'avaient rappelée en 1849, qui l'ont dernièrement, les premiers, abandonnée. Le Grand-Duc, en violant toutes ses promesses, il y a dix ans, s'est aliéné tous les Toscans : ses deux fils, qui ne sont plus des enfants, ont montré un tel dévouement à l'Autriche, qu'ils se sont rendus impossibles.

L'instinct du peuple, toujours si sûr, a révélé aux Toscans que ce qui leur était le plus avantageux, à eux et à l'Italie, c'était leur annexion au Piémont. Et, en effet, le Piémont s'est montré digne d'être la tête de l'Italie, tant par sa fidélité aux principes libéraux que par la bravoure de son roi et de son armée sur le champ de bataille, dans la guerre de l'Indépendance. Et c'est ce qui fait regarder comme bon, par tous les esprits sages, ce qui

tend à augmenter la prépondérance du Piémont.

Mais, soit qu'il s'agisse d'annexion, ainsi que le vœu en a été récemment exprimé par les habitants, soit que certaines puissances, précisément dans la crainte que le Piémont ne devienne, par là, un État trop fort, conseillent de former, par l'union des duchés, un grand État central; soit encore que la diplomatie incline au *statu quo* des séparations territoriales; toujours est-il que rien ne peut ni ne doit se faire, à cet égard, sans le concours et l'assentiment des populations, et qu'on n'a pas le droit de disposer de leur sort sans elles et malgré elles.

Il est difficile d'imaginer que l'on veuille traiter plus défavorablement les duchés italiens que l'on n'a traité les principautés danubiennes à l'occasion desquelles, sous le ministère de lord Palmerston, le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne au Congrès de Paris, avait dit ces mémorables paroles : « Qu'il se fondait particulièrement sur l'utilité et la convenance à prendre en sérieuse considération les vœux des populations, dont il est toujours bon, ajoutait-il, de tenir compte. » Il y a, d'autre part,

tout lieu d'espérer que la puissante nation de qui le Chef et l'armée ont si généreusement aidé les Italiens à repousser les Autrichiens, non-seulement des rives envahies du Tessin et de la Sésia, mais encore de la Lombardie, ne laissera pas s'opérer au grand détriment du pays une Restauration qui aboutirait forcément à de nouveaux traités secrets avec l'Autriche. Et quelle garantie aurait-on jamais qu'il n'existerait pas de traités secrets? Avec une dynastie autrichienne, ils seraient toujours dans la nature des choses.

Un examen consciencieux de la question donnera à chacun cette conviction qu'une Restauration grand-ducale ne pourrait s'opérer que par la force, ni durer que par la force, et, par conséquent, entretiendrait en permanence, précisément ce à quoi la guerre avait pour but de mettre un terme, c'est-à-dire la situation anormale du pays, la fermentation révolutionnaire et le maintien des occupations étrangères.

Nous publions les pages qui suivent avec le désir qu'elles éclairent les esprits sur les impossibilités

d'une Restauration en Toscane, et sur les dangers qu'en offrirait la tentative. Nous les mettons avec confiance sous l'invocation de cette parole de l'Empereur Napoléon Ier, qui disait : « Que ceux-là sont les ennemis de l'humanité qui veulent enchaîner les peuples qu'ils regardent comme un troupeau. »

I

Le 27 avril 1859, à six heures du soir, sur le déclin d'une belle journée de printemps, plusieurs voitures aux armoiries et aux livrées de la cour de Toscane, sortaient par la grande porte du palais Pitti de Florence et s'acheminaient, par les allées de la promenade des *Cascines*, vers la route postale de Bologne, en traversant la foule compacte qui remplissait les abords de l'autre promenade du *Parterre*.

C'était le Grand-Duc avec toute sa famille; les membres du corps diplomatique, résidant a Florence, l'accompagnaient, et il était escorté par un brillant état-major, qui comptait dans ses rangs les

chefs de corps de l'armée toscane, ainsi que par un détachement du bel escadron de gendarmerie que le prince Napoléon attacha depuis, comme corps de guides, à son quartier général.

Le Grand-Duc avait refusé d'accéder à une politique nationale, et un gouvernement provisoire s'était formé. Partout flottait le drapeau tricolore au milieu de l'enthousiasme général. La famille Grand-Ducale partait pour l'exil.

Et pourtant si quelqu'un, sans connaître les événements de la journée, eût assisté par hasard à ce passage d'une famille princière quittant un trône qu'elle avait occupé pendant cinq quarts de siècle, il eût cru voir tout simplement un souverain allant au milieu de son peuple pour jouir d'une fête publique autorisée par lui-même et où tout se passait avec un ordre digne des pays les mieux gouvernés.

Pendant que cette dynastie, qui avait autrefois donné quelques beaux jours à la Toscane, mais qui, en subissant docilement une pression étrangère, avait désaffectionné tout le monde, allait ainsi s'éloignant sans exciter ni colère, ni regret, le gouverne-

ment provisoire nommé par le corps municipal s'installait au siége du gouvernement grand-ducal avec la même facilité que s'il se fût agi d'un changement de ministère. Les rues de la ville étaient parcourues par une foule joyeuse et tranquille, et les magasins, même ceux des changeurs et des orfèvres, n'avaient pas cessé un seul instant d'être ouverts comme à l'ordinaire. Toutes les autres villes et tous les villages les plus reculés de la Toscane arborèrent, avec un élan unanime, le drapeau national italien; toutes les autorités reconnurent le gouvernement provisoire et en exécutèrent avec empressement les ordres. Le lendemain matin, pas un seul écusson aux armoiries du Grand-Duc n'existait dans le Grand-Duché. Quelqu'un qui serait arrivé en Toscane, le 28 avril, eût pu croire ce pays régi depuis des années par le gouvernement qui avait surgi la veille!

Comment expliquer cette simplicité singulière avec laquelle on a pu résoudre en Toscane, de la manière la plus nette et la plus radicale, une question qui agitait depuis quatre mois cette paisible contrée? C'est à la douceur du peuple, à la fai-

blesse du Grand-Duc, à l'anarchie régnant dans son gouvernement, que l'on a voulu attribuer les procédés faciles et élégants par lesquels la Révolution toscane a pu être effectuée. Il n'en est pourtant rien : le Grand-Duc et les siens ont fait de leur côté tout ce qu'ils ont pu pour imposer leur politique anti-italienne, s'efforçant de servir l'Autriche d'abord par la coopération active du pays et ensuite par sa neutralité. La douceur du peuple, si grande qu'elle soit, n'aurait point empêché des luttes sérieuses, si la politique dynastique avait trouvé des champions zélés dans les fonctionnaires publics ainsi que dans les rangs de l'armée et de la population. La véritable cause de la facilité étonnante avec laquelle s'est accompli le mouvement national en Toscane, n'est autre que l'isolement complet de la famille grand-ducale, voulant seule énergiquement entraîner le pays dans une voie opposée à celle où la population tout entière entendait s'engager.

On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'Indépendance nationale n'avait en Toscane d'autres adversaires avoués que les membres de la fa-

mille grand-ducale; car, tout en soutenant le principe de la neutralité et en s'appuyant sur l'Autriche comme sur la seule ancre de salut qui leur restât pour conserver le pouvoir auquel ils tenaient beaucoup trop les ministres eux-mêmes, soit dans leurs conversations privées, soit dans quelques actes officiels, ont souvent rendu un hommage stérile, il est vrai, mais significatif, au sentiment national, et exprimé le vœu de pouvoir se passer du dangereux appui du puissant parent de leur maître.

Il n'y avait en Toscane que le Grand-Duc qui osât ouvertement se montrer ami de l'Autriche, et cela parce qu'il n'y avait en Toscane de véritablement Autrichien que sa famille : il sentait, et non sans raison, qu'après ses fautes déplorables de 1849, après la conduite anti-nationale de son gouvernement pendant ces dix dernières années, il n'y avait plus pour sa dynastie d'autre appui possible que les traités par lesquels elle s'était liée à l'Autriche.

Et peut-être aussi, en se rappelant l'histoire de sa famille, le Grand-Duc était-il amené à penser que le maintien de l'intime union avec l'Empereur, son

chef, était en tout cas le parti le plus sûr pour l'avenir de ses enfants.

Son père, Ferdinand III, chassé de la Toscane en 1799, par l'armée française victorieuse, avait bientôt recouvré son autorité à la suite des armées autrichiennes. Expulsé de nouveau après Marengo, dépossédé par le traité de Lunéville (9 février 1801) et réduit à échanger son trône contre des possessions en Allemagne reçues en indemnité (25 février 1803), il avait vu l'empereur Napoléon Ier porté sur les ailes de la victoire deux fois jusque dans le palais de Schœnbrunn (1805, 1809); et pourtant il s'était vu rétabli sur son trône par l'Autriche en 1815. Enfin, c'est encore à la suite des armées autrichiennes qu'à l'exemple de son père il était rentré lui-même en Toscane en 1849; et c'est par leur appui qu'il avait pu y reprendre la plénitude de son pouvoir absolu en supprimant la Constitution de 1848. Qu'y a-t-il dès lors de merveilleux si le Grand-Duc Léopold II, en bon Archiduc, a partagé les sentiments du chef de sa famille, l'Empereur d'Autriche, et si de même que celui-ci aima mieux courir

les chances des combats que d'accepter l'arbitrage de l'Europe, lui, de son côté, plutôt que de suivre les conseils de l'Empereur Napoléon et de répondre à l'appel du Roi de Sardaigne et aux vœux de ses sujets, a préféré aller s'abriter derrière cette armée autrichienne qui avait déjà ramené et soutenu tant de fois sur ce trône italien, cette branche cadette de la maison d'Autriche?

Le départ du Grand-Duc ne rencontra point d'opposition dans le peuple: parce qu'il ne voulait atteindre qu'un but, celui de prendre part à la guerre contre l'Autriche, et que le seul obstacle à la satisfaction du vœu général, disparaissait avec la dynastie; et voilà comment un de ces mouvements qui coûtent souvent des flots de sang, a pu s'accomplir à Florence avec une incroyable facilité.

Maintenant qu'est finie cette guerre où le Grand-Duc et ses fils ont passé sous les drapeaux de l'Autriche, tandis que les Toscans, leurs anciens sujets, suivaient fidèlement le drapeau italien, sous les ordres du Roi de Sardaigne et de l'Empereur Napoléon, il est permis de se demander si cette dynas-

tie pourrait trouver quelques sympathies pour remonter sur le trône que son chef a volontairement abandonné plutôt que de rien faire pour l'Italie.

Une étude rapide sur l'avénement de cette dynastie au trône de Toscane, sur les rapports qu'elle a eus d'un côté avec l'Empereur d'Autriche, son chef, et de l'autrè avec le peuple toscan, et, enfin, sur sa conduite vis-à-vis du mouvement national qu'elle s'efforça d'étouffer et qui triomphe en ce moment, aidera, sans doute, à la solution de cette question qui préoccupe, à si juste titre, la diplomatie.

II.

On ne sait que trop combien de nobles traditions nationales ont été méconnues, combien de droits ont été violés en Italie pour satisfaire l'ambition et les intérêts de la maison d'Autriche ; mais nulle part, peut-être, l'abus de pouvoir des grandes puissances à la charge des peuples et au bénéfice de cette dynastie ne fut moins justifié qu'en ce qui concerne la Toscane.

Ce peuple qui, pendant le moyen âge, avait constamment gardé son indépendance vis-à-vis des Empereurs, sur lesquels il avait même remporté quelques victoires, dut enfin se soumettre aux armées de Charles-Quint ; et ce fut d'après les conditions d'une capitulation que cet Empereur pro-

nonça, en qualité de médiateur entre deux partis contraires, un arbitrage (lodo) par lequel les Médicis recouvrèrent avec un titre princier et avec droit de succession héréditaire, ce pouvoir suprême que leurs aïeux avaient déjà exercé, de fait, depuis un siècle, dans la République florentine.

Ce ne fut point en empereur et en vertu de droits féodaux, ainsi qu'on l'a prétendu, mais en qualité d'allié d'un prétendant et de médiateur que Charles-Quint décida qu'Alexandre de Médicis et ses successeurs seraient *ducs de Florence à l'instar des doges de Venise;* et, en, effet, ce ne fut point de l'Empereur, mais du sénat et du conseil, laissés debout comme des fantômes des anciens magistrats de la République, que les souverains de la Toscane ont, de tout temps, reçu l'investiture lors de leur avénement au trône ; par la capitulation du 12 août 1530, la Toscane avait perdu sa liberté, mais s'était réservé en toute lettre son indépendance.

Malgré cela, dès que, du vivant même de l'avant-dernier des Médicis, on put prévoir que cette famille, qui avait exercé pendant deux siècles le

pouvoir suprême dans sa patrie, était sur le point de s'éteindre, les yeux de différents souverains de l'Europe se tournèrent avec convoitise vers ce trône brillant dont chacun voulait disposer à son gré, soit en faveur de quelque cadet de sa famille, soit dans l'intérêt de quelque autre combinaison utile à la puissance de sa nation.

Ainsi, Louis XIV, qui méditait la réunion de la Lorraine à la France, voulait que la maison de Lorraine trouvât une indemnité dans le trône des Médicis ; plus tard, par le traité de Londres du 2 août 1718, la Toscane fut arbitrairement adjugée en fief impérial à l'Empereur Charles VI, qui en déclara souverain don Carlos, fils aîné du roi Philippe V d'Espagne ; et enfin, par un nouvel arrangement diplomatique, don Carlos reçut Naples et la Sicile, et ce fut le duc de Lorraine François, l'époux de Marie-Thérèse d'Autriche, qui, en compensation de la Lorraine, cédée à Stanislas Lesczinski, avec réversion à la couronne de France, fut définitivement appelé à gouverner la Toscane après la mort du Grand-Duc régnant (*Préliminaires de Vienne*, 3 octobre 1735.)

Et tout cela s'accomplissait à l'insu même du peuple florentin et malgré les protestations de ses souverains Côme III et Jean-Gaston (morts, l'un en 1723, l'autre en 1737.) Ces derniers rejetons de la famille des Médicis, tout mauvais souverains qu'ils étaient, ont prouvé du moins par leur conduite en cette occasion solennelle, qu'ils avaient dans leurs veines un sang italien : la vigueur de leurs protestations contre la violence des puissances étrangères à l'égard de leurs sujets, en regard de la faiblesse et du peu de sagesse des autres actes de leur gouvernement, sont une preuve éclatante du pouvoir que le sentiment national est capable d'exercer jusque sur les âmes les moins élevées. Les réclamations du ministre Néri Corsini au congrès de Cambrai (1722), le bel ouvrage, *De libertate civitatis Florentinæ ejusque Dominii*, écrit sur l'ordre du Grand-Duc par le savant Averani, les préparatifs de défense de Côme III, les décisions de ce Grand-Duc en faveur de sa fille Anne-Marie, les Notes du marquis Bartolommei, ministre du Grand-Duc à Vienne, contre l'introduction de garnisons étrangères dans

les places fortes de la Toscane et contre le traité de Vienne du 22 juillet 1731, les déclarations de Jean-Gaston en faveur de la liberté qu'avait son peuple de disposer à son gré de la Toscane, ne furent qu'autant d'efforts généreux qui vinrent se briser contre la volonté des puissances excitées et trompées par les intrigues et les convoitises de la cour impériale.

Le Grand-Duc dut subir l'occupation de ses forteresses et accéder à ce traité de Vienne, pressé qu'il était par l'approche des troupes autrichiennes sur les frontières du Grand-Duché; et il se borna à une protestation solennelle en date du 11 septembre 1731, dans laquelle il est dit, entre autres choses, « que les puissances ont violé le droit des gens en disposant du peuple toscan sans avoir consulté sa volonté. » Il est même fort curieux de voir dans une pièce émanant d'un souverain de la première moitié du dix-huitième siècle, que le but d'assurer la paix de l'Europe par lequel les puissances prétendaient justifier leur traité, ne saurait en effet, le justifier, « puisqu'il serait absurde, d'après les

règles communes de la justice, que, pour le bien de l'Europe, la Toscane dût endurer des dommages en échange desquels l'Europe ne lui donnerait ni compensation ni indemnité. » Et c'est en pleurant « l'indépendance de la Toscane, toujours conservée intacte par la république et par les Grands-Ducs, » qu'un bon chroniqueur florentin de l'époque, Settimanni, annonce l'adhésion forcée de Jean-Gaston au traité de Vienne, par lequel l'époux de la future impératrice Marie-Thérèse était appelé à monter sur le trône de Toscane.

III

La nouvelle dynastie de Lorraine-Autriche débuta par la destruction de l'autonomie toscane, le nouveau Grand-Duc François ayant été promptement associé à l'Empire par Marie-Thérèse. Quoique à cette époque le sentiment national ne fût pas fort développé en Italie; que, dans le Milanais, les aïeux des héros des cinq journées de Milan et des martyrs du Spielberg et de Mantoue vécussent dans une paisible indifférence sous le sceptre de Marie-Thérèse, et quoique dans le Grand-Duché de Toscane le nouveau régime fût, à plus d'un titre, préférable à celui peu regrettable des Médicis, ce fut avec répulsion et douleur que le peuple toscan accueillit, dès l'abord, cette souveraineté étrangère.

L'Empereur-Grand-Duc François, pendant vingt-huit ans de règne, ne passa que trois mois dans le Grand-Duché, qui devint, par le fait, une véritable province de l'Empire, occupée par des troupes étrangères, régie par des gouverneurs étrangers, envahie par des nuées d'employés étrangers, dont les descendants eux-mêmes ont été, jusqu'à nos jours, le noyau d'une bureaucratie façonnée à l'image de celle de l'Autriche.

En échange de ces importations, si nuisibles à la Toscane, l'Empereur-Grand-Duc ne manqua point de faire des exportations fort avantageuses à la cour de Vienne. A la mort de l'Empereur Charles VI, les caisses de l'Empire ne possédant que 100,000 florins, il s'empressa de faire enlever les bijoux des Médicis et vendre, au profit du trésor impérial, les argenteries de cette famille, ainsi que plusieurs de ses propriétés, qui eussent dû échoir à l'État, ou du moins à la couronne de Toscane. Les sommes que ce Grand-Duc exporta ainsi de la Toscane, outre la liste civile qu'il consommait à Vienne, s'élèvent à 30,000,000 de livres!

C'étaient les abus d'un pouvoir sans contrôle, qu'un puissant souverain se permettait envers un pays, dont l'indépendance et la séparation absolue de l'Empire avaient pourtant été solennellement reconnues dans les actes mêmes où les puissances avaient le plus méconnu les droits sacrés du peuple toscan.

Il avait été stipulé dans le traité de Londres de 1718, que la Toscane ne ferait jamais partie des États héréditaires de la maison d'Autriche, et que la souveraineté de ce pays passerait au fils cadet du futur Empereur ; de son côté, l'Empereur Charles VI avait déclaré, sur la demande du Grand-Duc Jean-Gaston, que la Toscane n'était point comprise dans la *Pragmatique-Sanction.*

En 1760, dans un intérêt de famille et en vue de conclure le mariage entre l'Archiduc Léopold, deuxième fils de l'Empereur-Grand-Duc, et d'une infante d'Espagne, l'indépendance de la Toscane fut encore plus nettement proclamée dans le traité de Madrid du 3 décembre de cette même année, par lequel la couronne grand-ducale fut donnée à cet Archiduc et à ses descendants.

Malgré des déclarations aussi solennelles, la conviction que la Toscane n'est qu'un domaine de la maison d'Autriche a été de tout temps tellement enracinée dans l'esprit des membres de cette famille, que, dans maintes circonstances, une telle conviction exerça une grande influence, et toujours fâcheuse, sur le sort de ce pays.

L'Empereur Joseph II, tout en ayant renoncé formellement en faveur de son frère Léopold à la couronne grand-ducale, voulut qu'on lui envoyât à Vienne une grande partie de l'argent trouvé dans les caisses publiques de la Toscane à la mort de son père; lors de son voyage en Italie, en 1783, il exigea que le Grand-Duc remplaçât par des Allemands tous les professeurs italiens qui présidaient à l'éducation des jeunes princes; et il avait enfin le projet, qu'il communiqua lui-même à l'historien Pignotti, confident de sa famille, de réunir la Toscane à l'Empire en donnant à l'Archiduc héréditaire Ferdinand un établissement en Allemagne.

Tout en signalant ces ambitions de famille, qui ont porté de graves atteintes à l'indépendance et

aux intérêts de la Toscane, on serait injuste si l'on oubliait les sages mesures par lesquelles les Grands-Ducs François et Léopold s'efforcèrent de réformer les nombreux abus féodaux et ecclésiastiques introduits ou tolérés par les Médicis, et d'appliquer en Italie les principes progressifs du dix-huitième siècle, dont les princes de la maison d'Autriche ne méconnaissaient point l'importance, qu'ils essayaient de faire tourner à leur profit exclusif, mais dont l'Italie tira les plus grands avantages.

Léopold Ier, doué d'un esprit remarquablement pratique, trouva en Toscane des collaborateurs aussi habiles que dévoués, et un peuple capable d'apprécier ses bienfaisantes améliorations; et il témoigna de l'affection pour un pays où il pouvait marcher d'un pas assuré dans la voie des réformes que son frère, l'Empereur Joseph II, avait tant de peine à introduire au milieu d'obstacles de tout genre dans les États héréditaires de sa famille. Il n'est dès lors pas étonnant que quelques-uns de ses actes aient eu même un certain caractère d'indépendance vis-à-vis de la cour de Vienne.

Ainsi, par exemple, la déclaration du 1er août 1778, portant que « la neutralité serait désormais une institution fondamentale perpétuelle du Grand-Duché » fut à la fois une mesure utile aux intérêts matériels des populations et un acte d'indépendance vis-à-vis de l'Autriche, constituant un véritable progrès pour un pays gouverné par un Archiduc, à une époque où l'idée d'une guerre d'indépendance ne serait venue dans la tête de personne, et où toute participation à la guerre ne pouvait aboutir qu'à verser son sang pour l'Autriche.

Il paraît que ce prince distingué, afin de consolider les réformes qu'il avait introduites en Toscane, eut la pensée d'octroyer à son peuple une constitution : son conseiller Gianni nous en a laissé les bases principales. Elle eût été son plus beau monument et eût pu exercer une heureuse influence sur le sort de l'Italie et peut-être même sur celui de sa dynastie ! mais, au dire de ses apologistes, cette constitution ne fut point octroyée à cause de l'impression que les événements français de 1789 exercèrent sur l'esprit de ce prince.

Il était effrayé d'une révolution qui devait plus servir les peuples que les princes, et qui, si elle pouvait être utile à l'Italie, s'annonçait comme hostile à l'Autriche.

Les titres que le Grand-Duc Léopold Ier s'est acquis à la reconnaissance des Toscans et à l'estime générale par ses sages réformes, telles que la soumission du clergé au droit commun, la suppression du droit d'aînesse et des priviléges de justice, l'abolition de la torture, de la peine de mort et de l'inquisition, n'ont pu empêcher les écrivains, même les plus prodigues d'éloges envers ce prince éclairé, de signaler comme une faute fort grave la suppression de l'armée régulière, et une telle faute, dont les conséquences ont été des plus pernicieuses pour la Toscane, n'aurait sans doute pas été commise par Léopold, si, en sa qualité d'Archiduc d'Autriche, il n'avait compté, ainsi que le disent des historiens, sûr le secours des soldats de ses parents de Vienne.

Par la suppression de l'armée il contribua à énerver une population qui, bien au contraire, aurait

eu grand besoin d'être retrempée par une bonne organisation militaire; en confiant le maintien de l'ordre à des escouades de sbires généralement méprisables, il ouvrit à la police les portes de toutes les administrations qu'elle envahit bientôt en y portant le désordre dès que sa main ferme et intelligente eut cessé de tenir les rênes du gouvernement; et en rendant indispensable, en cas de danger intérieur ou extérieur, le secours des armées autrichiennes, il porta une grave atteinte à l'indépendance de la Toscane.

IV.

En supprimant toute armée régulière, Léopold Ier avait peut-être compté sur l'effet de ses réformes économiques pour éloigner toute crainte de trouble au dedans, et sur la neutralité déclarée institution perpétuelle de l'État pour enlever tout danger du dehors. Autant l'expérience d'un grand nombre d'années prouva la justesse de ses prévisions quant à l'effet salutaire de ses réformes civiles et religieuses aussi longtemps qu'elles furent maintenues intactes, autant, pour ce qui concerne la réforme militaire, elle donna bientôt un démenti à la confiance qu'il avait eue dans la déclaration solennelle de la neutralité d'un petit État gouverné par un membre de la maison d'Autriche. Cette neutralité

fut, en effet, respectée tant qu'il s'agit de guerres où l'Empereur n'était pas engagé ; mais, dès qu'il convint à ce puissant frère du Grand-Duc d'engager la Toscane dans la guerre, les ministres Manfredini et Fossombroni eurent beau conseiller à leur maître d'observer plus que jamais cette « institution fondamentale et perpétuelle de l'État, » le Grand-Duc céda aux sollicitations du ministre autrichien Thugut ; les Anglais, alliés de l'Autriche, occupèrent la ville de Livourne dont la neutralité avait été respectée constamment du temps des Médicis, au grand avantage du commerce toscan ; la Toscane fut occupée par les troupes françaises sans être aucunement défendue par les armées du puissant frère de son souverain, et celui-ci se réfugia à Vienne.

L'histoire de la Toscane, pendant les guerres qui marquèrent la fin du siècle dernier, suffirait à elle seule pour faire juger de quelle façon la maison d'Autriche comprend l'indépendance de ce petit État. Après avoir été entraîné par ses rapports de famille à violer la neutralité, le Grand-Duc de Toscane ne fut point secouru par son frère, qui l'avait

exposé aux attaques des Français. La Toscane, livrée d'abord à l'occupation française, puis à l'anarchie provoquée par des réactionnaires aveugles qui brûlaient les juifs aux cris de : Vive l'Autriche ! vive le Grand-Duc ! fut envahie, en 1799, par des troupes autrichiennes dont elle avait dû entretenir une portion pendant le siége de Gênes, en dépensant au delà de deux millions de livres.

Dès que les troupes autrichiennes eurent occupé la Toscane, le Grand-Duc y institua une régence chargée de gouverner en son nom, en ayant soin de dire dans le décret qu'il la nommait « de concert avec l'Empereur son frère ; » et enfin celui-ci ne se fit point de scrupule de céder la Toscane à la France par le traité de Lunéville, comme si elle eût été une province de son Empire, et sans qu'il y fût question du Grand-Duc ni d'un représentant de cet État, que tant de traités avaient déclaré indépendant.

V.

A la suite des succès de la coalition contre l'Empereur Napoléon Ier, le maréchal de Bellegarde ayant envahi l'Italie à la tête des armées autrichiennes en 1814, adressa aux Italiens une proclamation où il parlait tout ensemble de la Lombardie et de la Toscane, comme s'il se fût agi de deux pays également sujets de la maison d'Autriche : et la Toscane fut, en effet, traitée comme une province de l'Empire par les généraux Stahremberg et Nugent, que le maréchal envoya successivement dans cet État indépendant. Le général Stahremberg ordonna la dissolution de la garde nationale quoique le Grand-Duc l'eût déclarée « institution permanente de l'État, » et que de l'aveu même de ce général elle eût rendu

d'éminents services pour le maintien de l'ordre. Quelques mois plus tard, le général Nugent, par sa proclamation du 6 avril 1815, alla jusqu'à placer sous ses ordres l'armée toscane, qu'il entraîna hors du territoire du Grand-Duché pour la faire combattre contre les soldats italiens de Murat. Cette guerre fratricide, qui fut faite dans le seul intérêt de la maison d'Autriche, sans que la Toscane y fût obligée par aucun traité, et malgré les vives oppositions des ministres du Grand-Duc, entraîna de lourdes charges pour le trésor, outre le malheur d'avoir scellé l'oppression de l'Italie entière.

VI.

Les traités de Vienne ayant consacré le principe déjà admis précédemment pour la Toscane, que tous les États de l'Italie, en dehors du territoire adjugé à l'Empire d'Autriche, seraient indépendants, il était évident que le Grand-Duc Ferdinand III, rétabli par ce traité sur le trône de Toscane, en redevenait souverain libre et indépendant. Ce n'est dès lors qu'aux liens de famille qu'il faut attribuer l'empressement avec lequel trois jours seulement après la signature de l'acte final du congrès de Vienne qui reconnaissait cette indépendance à laquelle tous les ministres toscans avaient attaché jusque-là un si grand prix, le prince Néri Corsini signa ce funeste traité du 12 juin 1815, véritable attentat aux

plus importants droits d'un souverain indépendant. Il suffit de citer quelques lignes de ce traité pour en marquer l'esprit : c'est d'abord « dans le but d'assurer par des rapports plus intimes la tranquillité des possessions des deux souverains et la paix extérieure et intérieure de l'Italie, et de se garantir réciproquement leurs possessions dans la Péninsule, que l'Empereur et le Grand-Duc s'engagent à fournir, le premier quatre-vingt mille soldats, et le second six mille qui devraient être placés sous les ordres d'un général autrichien, à entretenir en bon état leurs places fortes » (ce qui faisait entrer les forteresses de la Toscane dans le système de défense de l'Autriche en Italie), « de ne faire ni trêve ni paix sans le consentement l'un de l'autre, et de se communiquer réciproquement tout ce qui aurait pu venir à leur connaissance, de nature à intéresser la sûreté de l'Italie ou la tranquillité de leurs possessions respectives. »

En tenant compte de la proportion entre la puissance des deux États qui, eu égard à la population, peut être dans un rapport de 22 à 100, et de la dif-

férence entre le contingent de 80,000 Autrichiens, avec lesquels on pourrait occuper militairement toutes les villes et tous les villages de la Toscane, et celui de 6,000 Toscàns, qui suffiraient à peine à la garnison d'une petite ville des États de l'Empereur, tout homme de bonne foi jugera l'importance réelle de la réciprocité qui paraît être la base de la convention, et devra se convaincre que le traité du 12 juin 1815 a détruit pour la Toscane le principe établi pour tous les États italiens par le traité de Paris, confirmé par l'acte final de Vienne, du 9 juin précédent.

VII.

Ce furent encore les liens de famille qui amenèrent le Grand-Duc à confier à la diplomatie autrichienne les soins des intérêts toscans dans tous les pays étrangers, à l'exception de Paris, de Rome et de Constantinople. Lors de la restauration de 1814, on confia à l'ambassadeur d'Autriche même les fonctions de ministre de Toscane à Rome, dont l'importance toujours fort grande avait de beaucoup augmenté depuis les réformes sagement introduites par Léopold Ier dans les rapports de l'Église et de l'État: la cour de Vienne, elle-même, se chargea de prouver plus tard le prix qu'elle mettait à ce que la Toscane fût représentée auprès du Saint-Père par l'ambassadeur d'Autriche; car, lorsqu'en 1846, le Grand-

Duc, voulant satisfaire le désir universel, nomma un ministre toscan auprès du Pape Pie IX, le comte de Lützow, ambassadeur d'Autriche, refusa les décorations que le gouvernement toscan voulait lui donner.

De même que la diplomatie, l'armée autrichienne étant à la disposition du Grand-Duc, le gouvernement toscan négligea d'une manière déplorable l'organisation militaire ; la gendarmerie, parfaitement organisée par les Français, dut céder les soins de la police à de méprisables sbires qui tombèrent, en 1847, sous les coups de la réprobation générale; et l'on ne tira aucun parti des glorieux et nombreux débris des armées napoléoniennes qui auraient pu être un précieux noyau d'une bonne armée en Toscane, ainsi qu'ils le devinrent en d'autres pays.

VIII.

Le prince Rospigliosi, venu en 1814 à la suite du général autrichien Stahremberg, en qualité de commissaire du Grand-Duc Ferdinand, prit possession du Grand-Duché par une proclamation où il disait que « la Toscane était le patrimoine héréditaire de l'auguste maison d'Autriche; » et après un tel début il se rendit tristement célèbre par l'acharnement avec lequel il détruisit toutes les institutions françaises et restaura les anciennes lois, sans même tenir toujours compte des sages principes établis par Léopold Ier.

Après avoir accompli cette réaction en servant les haines domestiques de la maison d'Autriche contre tout ce qui tenait à la domination napoléonienne,

le gouvernement toscan tomba, pour les affaires intérieures, dans une nonchalance devenue proverbiale, et le peu d'énergie des ministres Fossombroni et Corsini dut s'user dans de vaines résistances contre les efforts que les ministres d'Autriche faisaient directement auprès du Grand-Duc, dans le but de lui imposer la volonté de la cour de Vienne.

On se tromperait fort si l'on voulait attribuer la résistance de ces ministres au sentiment national, tel que nous l'entendons aujourd'hui; élevés dans une petite cour autrichienne, d'où étaient sortis l'Empereur François et tous les Archiducs ses frères, à l'époque où ces sentiments n'étaient pas généralement appréciés, ces hommes, quoique doués d'une intelligence distinguée, n'étaient guidés que par le soin de conserver l'indépendance du petit État qu'ils gouvernaient et du souverain absolu dont ils étaient les serviteurs dévoués.

Aussi serait-ce inutilement que l'on chercherait dans les actes de leur longue administration cet esprit de suite que l'on remarque dans la vie des hommes politiques qui poursuivent une idée grande

et féconde, telle, par exemple, que l'aurait été la nationalité italienne, ou même l'indépendance complète du Grand-Duc de Toscane vis-à-vis du chef de sa famille.

On doit trop souvent regretter un abandon fâcheux des soins qu'il aurait fallu donner aux différents services, et notamment à l'organisation administrative, aux rapports internationaux et à l'armée, afin d'asseoir l'indépendance de l'État sur des bases solides. Peu soucieux de l'avenir, peu confiants dans la force que, de nos jours, acquiert même un petit État quand son gouvernement sait sauvegarder son indépendance et porter noblement son drapeau national, ces ministres étaient satisfaits de vivre au jour le jour et d'épargner au trésor quelques dépenses, en se confiant, pour le cas de dangers éventuels intérieurs et extérieurs, aux secours de l'Autriche, que, toutefois, par une contradiction singulière, ils évitaient d'accepter quand cette dangereuse alliée s'empressait de les offrir à la moindre occasion.

IX.

Lors des mouvements constitutionnels de Naples et du Piémont, en 1820 et 1821, et des procès politiques qui affligèrent à cette époque presque toutes les autres parties de l'Italie, la Toscane resta complétement tranquille, à ce point que le gouvernement ne crut pas même devoir prendre la moindre mesure exceptionnelle pour assurer l'ordre et garantir le régime absolu des atteintes qui le menaçaient ailleurs.

Néanmoins, l'Empereur d'Autriche, qui, deux années auparavant, avait été reçu et fêté officiellement en Toscane presqu'en haut-souverain du pays, insista vivement pour qu'une garnison autrichienne fût introduite et que l'on persécutât quelques pré-

tendus *carbonari* toscans; il demanda un contingent de troupes toscanes pour l'expédition de Naples, ainsi que le transit de l'armée destinée à détruire la constitution concédée par le roi des Deux-Siciles aux populations de ce royaume indépendant. Le comte de Ficquelmont, envoyé à Florence à la place du comte d'Appony, avec mission d'appuyer énergiquement ces demandes auprès du Grand-Duc, trouva un adversaire habile dans le comte Fossombroni; mais malgré cela, sous prétexte de transit et sous la forme d'allées et venues continuelles, la Toscane ne put être sauvée d'une occupation autrichienne que rien ne justifiait et que le marquis de Maisonfort, ambassadeur de France à Florence, a signalée dans ses dépêches comme une atteinte à l'indépendance de ce pays.

Il est difficile de mieux caractériser que ne l'a fait ce ministre de France, la véritable position d'un pays gouverné par un Archiduc d'Autriche : « Ce n'est que pour la forme que ce gouvernement est consulté par l'Empereur d'Autriche, » disait le marquis de Maisonfort dans sa dépêche du 13 janvier

1821, et, plus tard, il ajoutait : « La cour de Vienne tient violemment subjuguée cette pauvre Toscane ; quoique le comte Fossombroni soit fort habile, l'Autriche dépasse de beaucoup les bornes qu'elle serait tenue à respecter. » Et enfin, au mois de juin de la même année, il écrivait cette phrase fort significative : « La Toscane est gouvernée par un prince qui se borne à donner un regret stérile à son indépendance. »

X.

Le Grand-Duc Ferdinand III mourait en 1824 en laissant sa mémoire entachée du grave reproche d'avoir, au commencement de son règne, altéré dans un esprit rétrograde la plupart des meilleures mesures de son père Léopold Ier, d'avoir aveuglément détruit en 1814 toutes les institutions, même les plus sages, que les Français avaient introduites en Toscane, et enfin d'avoir récompensé solennellement les auteurs de la réaction d'Arezzo qui, au commencement du siècle, se souilla par des actes barbares, parmi lesquels il suffira de citer les bûchers allumés sur la place de Sienne pour le supplice de quelques juifs innocents et d'un Français.

Malgré cela, l'esprit national était alors si peu dé-

veloppé dans les masses, l'état des autres parties de l'Italie était tellement déplorable, et les gouvernements en étaient tous tellement mauvais et si complétement inféodés à l'Autriche, que la Toscane semblait une oasis au milieu de la Péninsule tristement ravagée par l'influence de l'Autriche; à tel point que le Grand-Duc Ferdinand, en s'abstenant, selon les conseils de ses ministres, de tout acte violent et en résistant parfois aux plus exorbitantes d'entre les nombreuses exigences de l'Empereur son frère, put acquérir par la comparaison qu'on faisait de lui avec les autres princes italiens, la réputation d'un souverain libéral et indépendant.

A la mort du Grand-Duc Ferdinand III, le comte de Bombelle, ministre d'Autriche, essaya de mettre des obstacles à l'intronisation de son fils Léopold II, de même que le Grand-Duc Léopold Ier, malgré les traités solennels qui réglaient la matière, avait, en montant sur le trône impérial, retardé de plusieurs mois la cession du Grand-Duché à son cadet à qui il revenait de droit, exprimant même, à ce que disent des historiens, le désir de réunir la Toscane à l'Em-

pire. Le ministre Fossombroni, informé des intentions de l'Ambassadeur d'Autriche, s'empressa de publier la proclamation du nouveau Grand-Duc en même temps que la nouvelle de la mort de son père ; et quand le comte de Bombelle se présenta au palais en demandant à voir l'Archiduc Léopold à qui, disait-il, il avait l'ordre de faire des communications graves et urgentes, il y trouva le vieux ministre toscan qui lui répondait que le Grand-Duc Léopold, accablé par la douleur, ne pouvait le recevoir.

XI.

Tant que les ministres Fossombroni et Corsini restèrent au pouvoir, la politique du nouveau Grand-Duc ne subit point de changements sensibles. Toutefois, il y eut l'emprisonnement de quelques libéraux toscans et l'expulsion de quelques émigrés après les événements de 1831 ; mesures qui excitèrent le mécontentement des populations toscanes chez lesquelles l'esprit national faisait des progrès rapides, mais valurent au gouvernement toscan les éloges du conseiller aulique autrichien, Mentz, qui écrivait, en 1836, au prince de Metternich : « Le gouvernement toscan, appelé à réfléchir aux dangers que lui faisaient courir ses procédés antérieurs, a pris des allures plus fermes, et sa police, mieux constituée,

est devenue plus vigilante et plus active. En tout cas le respect des baïonnettes autrichiennes placées aux portes de la Toscane, suffira pour arrêter les illusions et les projets révolutionnaires, et empêcher qu'ils soient réalisés.

Dans tout ce qui ne tenait point directement à la politique et pouvait par conséquent échapper à l'influence autrichienne, le nouveau Grand-Duc essayait, pendant les premières années de son règne, de se rendre populaire, en se montrant désireux d'améliorations : il était en général plus attaché que son père aux principes proclamés par Léopold Ier, et il réussit même à prendre quelques sages mesures quand il s'en tint à l'imitation de son illustre grand-père. Mais, d'une nature méfiante et craignant toute supériorité, il tenait à l'écart les hommes capables et aimait à s'entourer de médiocrités; aussi la plupart de ses nombreuses lois ne firent-elles qu'augmenter les charges du Trésor et étendre la confusion dans tous les services publics ; aucun souverain ne fut peut-être, autant que le Grand-Duc Léopold II, forcé de changer de ses propres mains

les lois qu'il avait faites et de détruire les institutions que lui-même avait fondées.

A mesure que les ministres Fossombroni et Corsini vieillissaient, les concessions fâcheuses qui avaient valu au gouvernement toscan les éloges du conseiller Mentz devinrent plus considérables, mais favorisèrent par un contre-coup heureux le développement progressif du sentiment national en Toscane. — Les complaisances envers la cour de Vienne et les mesures réactionnaires s'accrurent encore quand la mort eut enlevé à Léopold ses deux conseillers. Par une convention du 22 mai 1844, le Grand-Duc consentit à payer à l'Autriche une dette de plusieurs millions toujours contestée par le comte Fossombroni qui lui opposait des créances que le gouvernement toscan abandonna dès que le vieux ministre fut descendu dans la tombe. Et de même, peu après la mort du ministre Corsini, la Toscane cessa d'avoir la gloire d'être un asile tranquille pour les émigrés politiques des autres parties de l'Italie, et devint même le théâtre de violences réactionnaires sans exemple dans ce paisible pays : il était

évident que l'influence autrichienne, ne rencontrant plus même les faibles obstacles que lui opposaient les deux vieux ministres, prenait de plus en plus le dessus dans l'esprit du Grand-Duc.

Aussi, quoique le ministre Corsini ne se fût jamais montré favorable aux idées libérales et nationales, un nombre considérable de citoyens prit part à une souscription par laquelle on frappa en son honneur une médaille, en y inscrivant que les Toscans entendaient honorer ce ministre parce que « il avait su garder la dignité du prince et de la patrie. » Un tel hommage solennel, rendu à un ministre qui avait pourtant poussé la complaisance envers son maître jusqu'à signer les traités de 1815, déplut beaucoup à la cour, dont les partisans blâmèrent hautement l'inscription qui, dans les mots « dignité du prince et de la patrie, » renfermait l'idée de l'indépendance de la Toscane vis-à-vis de l'Autriche.

XII.

Tandis que le sentiment libéral et national remuait puissamment tous les Italiens en présence des réformes de Pie IX et des exemples de résistance aux prétentions autrichiennes que donnait le cabinet de Turin, jusqu'alors si renommé pour son esprit rétrograde et pour sa docilité envers les jésuites, le gouvernement toscan, jadis le plus libéral de tous les gouvernements de la Péninsule, subissait de plus en plus l'influence de la cour de Vienne.

Ce ne fut qu'à la suite d'une agitation toujours croissante et des remontrances d'un grand nombre de citoyens distingués, que le Grand-Duc se décida enfin à concéder, l'une après l'autre, et toujours à contre-cœur et poussé par la nécessité, l'amélio-

ration de lois sur la presse, l'institution de la garde nationale, ainsi que d'autres réformes qui n'aboutirent cependant qu'à donner de nouvelles forces à l'agitation.

Le calme n'aurait pu être rétabli que par de larges institutions, capables d'assurer le règne de la liberté et surtout par l'abandon franc et complet de la politique autrichienne. Cette nécessité fut exposée librement au Grand-Duc par un personnage considérable qui, jusque dans ces derniers temps, a montré à l'égard de la dynastie déchue une affection que n'avait point lassée l'ingratitude la moins justifiable, et qui lui fit vainement renouveler les conseils les plus propres à la sauver, le marquis de Lajatico D. Néri Corsini, alors gouverneur de Livourne, et neveu du ministre dont il a été question plus haut. Appelé en septembre 1847 à faire partie du ministère, le marquis de Lajatico proposa nettement de donner une constitution ; ce à quoi le Grand-Duc répondit qu'une constitution ne ferait que provoquer l'intervention autrichienne en Toscane. Après une telle conversation, le marquis de Lajatico dut quitter

la Toscane pour avoir osé exprimer franchement son opinion à un prince qu'il croyait être le souverain indépendant de son pays.

Cet honnête conseiller avait, en effet, eu un tort en osant parler ainsi au Grand-Duc Léopold ; c'était d'avoir pensé qu'il suffisait de fonder son raisonnement sur les traités qui déclarent que les princes de la branche cadette de la maison d'Autriche seraient les souverains indépendants de la Toscane, et sur ce que le congrès de Vienne de 1815 n'avait pas même rétabli en faveur des autres branches de cette famille le droit de réversion établi par les traités antérieurs, détruits à Lunéville. Le marquis de Lajatico avait également le malheur d'ignorer ce que le prince de Metternich venait de rappeler quelques mois auparavant au Grand-Duc de Toscane : « qu'il était avant tout Archiduc d'Autriche et que, comme tel, il ne parviendrait jamais, quoi qu'il fît, à être regardé comme un prince italien. »

XIII.

Mais, dans les pays dont les gouvernements n'ont point de politique fondée sur l'opinion nationale, les événements changent bien vite la face des choses et le rôle des différents hommes politiques. Les gouvernements de l'Italie ayant été depuis 1815 en désaccord constant avec les populations, soutenus seulement par l'influence anti-nationale de l'Autriche dans la répression des tendances nationales et libérales de leurs sujets, toutes les fois que par l'effet d'un événement quelconque la puissance de l'Autriche a été diminuée ou menacée, les princes ont senti la nécessité de réclamer le concours des hommes les plus éminents du parti libéral; et ces hommes les ont toujours servis avec une fidélité sans bornes pour être ensuite éloignés et persécutés de-

rechef, dès que l'aigle impériale avait relevé ses deux têtes. Le roi de Naples, aux prises avec la révolution sicilienne et avec les agitations de Naples sans pouvoir compter sur les secours autrichiens, donna bientôt la Constitution du 10 février 1848, malgré le traité du 12 juin 1815, par lequel son grand-père s'était engagé « à n'introduire dans son royaume aucun changement qui ne fût en harmonie avec les principes adoptés par l'Autriche dans le gouvernement de ses provinces italiennes. » Et dès lors le Grand-Duc de Toscane s'aperçut, en février 1848, que cette Constitution qui, en septembre 1847, « aurait appelé inévitablement et bien malgré lui sur la Toscane les malheurs d'une domination autrichienne, » n'était réellement « qu'un objet des vœux les plus anciens et les plus ardents de son cœur, ainsi que de son père et de son aïeul, rien que le développement naturel des institutions que ces trois souverains avaient précédemment introduites dans leur pays, » et il s'empressa de l'octroyer à son peuple « qu'il croyait entièrement mûr pour en savoir profiter. »

XIV

La solution simultanée du double problème de liberté et de nationalité était une rude épreuve pour un peuple inexpérimenté et qui n'avait eu jusqu'alors d'autres écoles politiques que les sociétés secrètes et d'autres modes d'exprimer ses vœux que des mouvements révolutionnaires : aussi les embarras des gouvernements italiens ne firent qu'augmenter à la suite des révolutions de Paris, de Vienne et de Milan.

Une franche et loyale initiative dans la guerre nationale contre l'Autriche commencée dans les rues de Milan pouvait seule donner assez de force aux princes italiens pour être respectés par la révolution qui agitait alors l'Europe entière ; et, en effet, ce fut

ainsi que la dynastie de Savoie put se consolider au milieu de ses revers, malgré les préventions contraires au roi Charles-Albert, les singuliers défauts de ce prince aussi brave que malheureux, et les fautes de ses conseillers et du parlement lui-même. Bien loin de là, le Grand-Duc de Toscane, à l'approche de ces événements, ne donnait aucun soin à son armée, la laissait manquer de tout; quand le peuple demandait à grands cris de voler au secours des Milanais et de la vaillante armée piémontaise, il se borna d'abord à envoyer des troupes et quelques volontaires à la frontière, et il déclarait le lendemain que l'élan patriotique ayant amené sous les drapeaux assez de volontaires pour garnir les frontières (que personne ne songeait à attaquer) tout départ de forces armées serait suspendu pour le moment; et enfin ce fut toujours avec une lenteur et une négligence coupables que les affaires militaires furent administrées en Toscane. Une telle conduite fit naître la défiance dans les masses.

L'incurie du gouvernement toscan depuis le règne de Léopold Ier pour tout ce qui touchait à

l'organisation militaire, le peu de goût que les populations des campagnes toscanes ont généralement pour le service des armes, et les embarras de tout genre qui entouraient depuis quelques mois le gouvernement Grand-Ducal, seraient admis comme des circonstances atténuantes par tout homme de bonne foi qui serait appelé à juger la conduite déplorable de ce gouvernement à cette époque critique. Mais nul ne saurait disconvenir que la qualité de membre de la famille d'Autriche n'ait d'abord empêché le Grand-Duc de s'engager dans la nouvelle voie avec la promptitude et la vigueur qu'il était nécessaire de montrer pour satisfaire les désirs et les intérêts de son peuple et mériter sa confiance; qu'ensuite il n'ait hésité à se détacher entièrement de la souche de sa famille; qu'enfin, tout en se déclarant contre l'Autriche, seul parti par lequel il pouvait alors conserver la couronne, cet Archiduc d'Autriche ne songeât à la possibilité de devoir un jour implorer le secours des armées qui avaient placé et replacé déjà plusieurs fois ses aïeux sur le trône de Toscane. Ainsi le Grand-Duc s'aliéna son peuple dans ce mo-

ment grave où ce n'est qu'avec la plus entière confiance qu'on aurait pu mener à bonne fin la rude tâche du mouvement national de 1848.

Léopold II avait beau venir déposer sur l'autel de la patrie italienne les titres d'Archiduc d'Autriche, de Prince impérial d'Autriche, de Prince royal de Hongrie et de Bohême, qui précédaient dans les actes publics son titre de Grand-Duc de Toscane, et ne retenir que ce titre de prince italien, ainsi qu'il fit depuis le 21 mars 1848 jusqu'à la restauration de 1849; il avait beau crier aux Toscans « que l'heure de l'entière régénération de l'Italie avait enfin sonné, » verser des larmes en se séparant des troupes et des volontaires qui partaient pour combattre les Autrichiens, et dire au parlement dans son discours « qu'il fallait hâter le terme victorieux de la guerre contre l'étranger « en se glorifiant de ce que » les soldats toscans avaient été les premiers qui eussent marché à la conquête de l'indépendance sous les ordres du magnanime roi de Sardaigne, » les fautes commises par ses ministres et par ses officiers, la négligence, la lenteur, les échecs, n'étaient attribués qu'à un

plan préconçu de livrer la Toscane à l'Autriche. La défiance devint si grande, qu'on prononçait le mot fatal de trahison, qui, si absurde à l'égard du roi de Sardaigne, pouvait paraître croyable à l'égard d'un Archiduc d'Autriche. Les événements qui ont suivi et les documents qui ont été publiés n'ont fait que relever le nom de Charles-Albert et rendre de plus en plus graves les doutes qui s'étaient élevés à la charge de Léopold II.

En ce qui touche les événements de 1848, bien que le témoignage de personnes fort honorables ainsi que quelques pièces tendent à justifier le jugement le plus sévère porté sur la conduite du Grand-Duc et à établir comment il servait les intérêts autrichiens, toutefois, il est permis de penser que, tout en songeant à l'Autriche comme à une ancre de salut dont il ne fallait point se séparer, tout en prévoyant le cas où il lui faudrait y avoir recours, le Grand-Duc Léopold, oubliant le conseil du vieux chancelier, eut quelque désir d'essayer de devenir prince italien : ce qui, en présence des premiers succès de l'armée piémontaise, de l'expédition des

troupes napolitaines et de l'affaiblissement intérieur de l'Autriche par la révolution, dut paraître pendant quelques mois le parti le plus prudent en même temps qu'il était sans contredit le seul loyal.

Plus l'empire d'Autriche périclitait, plus le Grand-Duc sentait le besoin de se créer un point d'appui en Italie. C'est ainsi qu'on le vit pendant quelque temps soutenir avec chaleur la candidature de l'Archiduc Charles, son fils cadet, à la couronne de Sicile, quoiqu'il fallût l'arracher de la tête du frère de la Grande-Duchesse, qui, de son côté, n'eut garde de se montrer moins empressée que son mari.

XV

Mais la victoire devint bientôt infidèle aux drapeaux italiens, abandonnés d'abord par le pape Pie IX et ensuite par le roi de Naples. Ces abandons et ces premiers revers engendrèrent le mécontentement, et la crainte du danger que courait la nation ouvrait la voie aux discordes civiles. En Toscane, l'immense majorité du peuple et de la garde nationale se montrait disposée à soutenir de toutes leurs forces tout gouvernement qui eût à la fois satisfait le sentiment national, en poussant avec vigueur les préparatifs de la guerre, et fait disparaître la cause des agitations dont la ville maritime de Livourne était le centre. Malgré ces dispositions, que même les élections faites plus tard ainsi que la conduite de la garde nationale ne firent que confir-

mer, le Grand-Duc, en parlant toujours d'affection pour le peuple, d'horreur pour le sang, d'abnégation personnelle, se montra constamment oppposé à toute mesure décisive; il ne cherchait qu'à temporiser. Il perdit ainsi toute autorité morale, et alors, cette autorité morale, comme il arrive toujours en pareil cas, passa aux partis avancés; de telle sorte, qu'au lieu d'un ministère modéré dont le baron Ricasoli, l'avocat Salvagnoli, le marquis d'Azeglio auraient fait partie, il se vit contraint par les événements de prendre un ministère démocratique, à la tête duquel furent MM. Montanelli et Guerrazzi. En approuvant la présentation au parlement du projet de constituante italienne que ce ministère lui présenta, il déclara que « il donnait ce consentement avec une entière liberté, sachant bien qu'il compromettrait sa couronne s'il n'avait pleine confiance dans l'affection et dans la reconnaissance de son peuple. » Or, pendant qu'il prononçait ce discours, la famille grand-ducale était déjà rendue à Sienne, où le Grand-Duc lui-même alla la rejoindre, pour en partir secrètement avec elle le 7 février 1849.

XVI.

En quittant de la sorte sa résidence sans y être forcé par la moindre violence et sans indiquer le but de son voyage, le Grand-Duc avait simplement laissé une lettre pour le président de son conseil des ministres, où il se bornait à lui recommander ses serviteurs et à annoncer qu'il ne [illegible] pour le [illegible].

[illegible]

poste, plutôt que de s'entendre avec les ministres qu'il avait librement choisis, ou d'essayer de former un nouveau ministère qui eût la majorité dans le parlement? C'est ce que contredisent les faits qui ont suivi : les répressions sanglantes qui, après sa restauration, furent exercées en son nom à Livourne et jusque dans l'enceinte sacrée de l'église la plus célèbre de Florence, ainsi que les dispositions prises et les ordres donnés pour étouffer par la force le mouvement national du 27 avril 1859, excluent la première de ces explications, comme le refus constant d'abdiquer ce même 27 avril exclut la seconde, et, enfin, la troisième ne saurait être admise de la part d'un prince qui cacha son départ même aux partisans les plus dévoués de la monarchie constitutionnelle et de sa dynastie, et qui s'empressa de rechercher le secours autrichien.

Il faut convenir que tout observateur doit trouver singulier ce procédé d'un souverain qui prend la fuite sans qu'il y ait eu dans ses États l'ombre d'une menace contre sa personne ni contre sa couronne, ne déléguant à qui que ce soit l'accomplissement des

devoirs les plus sacrés dont il affecte de se croire investi par la divinité même, puis se cachant seul avec sa famille dans un angle lointain et ignoré de son Duché, d'où il lance une protestation contre un gouvernement qu'il était évidemment indispensable de substituer d'une manière ou de l'autre à un trône désepté.

XVII.

Lorsque le Grand-Duc reprit des relations intimes avec le chef de sa famille, malgré l'état officiel de guerre entre l'Autriche et la Toscane, il eut l'air de ne point se décider immédiatement à préférer le secours autrichien à celui de l'armée piémontaise, pour remonter sur le trône qu'il avait volontairement abandonné. Dès que le peuple toscan, par un mouvement spontané, releva ce trône « dans le double but d'épargner au pays la honte d'une invasion autrichienne et d'assurer la restauration des institutions constitutionnelles, » le Grand-Duc feignit d'accueillir avec reconnaissance les adresses qui exprimaient ces vœux ; il donna l'assurance qu'il n'avait point demandé l'intervention des troupes

autrichiennes, et quand ces troupes envahirent effectivement la Toscane, son commissaire commença par s'en montrer étonné et par demander des explications au baron d'Aspre ; puis il annonça que l'intervention serait bornée à la ville de Livourne ; enfin il ordonna aux municipalités des différentes villes de la Toscane d'apprêter le logement et la nourriture pour les *troupes auxiliaires ;* la ville de Florence, qui avait fait une révolution pour rappeler le Grand-Duc, en reçut cette récompense, qu'elle dut recevoir dans ses murs quatorze mille Autrichiens !

La gazette officielle du cabinet de Vienne, avec une franchise dont manquaient les procédés du Grand-Duc et de son commissaire, disait nettement que « quoique les autorités toscanes eussent l'air de vouloir restreindre les opérations du corps du baron d'Aspre à la seule ville de Livourne, ce général agirait selon ses instructions sans tenir compte de ces embarras. » Et, en effet, ce général annonçait franchement son arrivée aux habitants de Florence par une proclamation dont il n'est pas inutile de transcrire ce passage : « Les liens de famille qui

unissent votre souverain à la maison impériale de mon monarque, les traités nombreux qui imposent à S. M. l'Empereur et Roi mon maître le devoir de protéger l'intégrité de la Toscane et de défendre les droits de votre prince, ont déterminé l'Autriche à céder au vœu de S. A. R. le Grand-Duc,... APPELÉ PAR VOTRE PRINCE je viens dans votre ville en ami, en allié. »

XVIII.

Au milieu de contradictions pareilles, de quel côté était la vérité ?

Le sentiment national qui, en face de l'odieux drapeau autrichien, faisait taire toute discussion politique, amenait tout le monde à désirer qu'elle fût du côté du Grand-Duc et de son commissaire, plutôt que du côté de la *Gazette de Vienne* et du baron d'Aspre. — Tout le monde voyait qu'il s'agissait de l'avenir de la dynastie, qui aurait pu encore restaurer les institutions constitutionnelles et devenir italienne si elle n'eût fait que subir une intervention, tandis qu'elle se séparait du pays et liait à jamais son sort à celui des armées de son chef, l'Empereur d'Autriche, et se perdait sans retour, si elle ne s'em-

pressait de protester hautement contre les assertions du prince de Schwartzemberg et du baron d'Aspre. La municipalité de Florence, qui avait relevé le trône constitutionnel dans le but hautement avoué au Grand-Duc lui-même de sauver le pays du danger d'une intervention autrichienne et de lui assurer la conservation des institutions constitutionnelles, se fit l'organe empressé de ce sentiment public en envoyant au souverain, résidant encore à Gaëte, le jour même de l'entrée des Autrichiens dans sa capitale, une adresse où elle le conjurait de démentir les paroles du baron d'Aspre, comme étant en opposition directe avec celles de son gouvernement, afin que « l'opinion publique, trompée par de fausses assertions, ne restât trop longtemps sous uue fâcheuse impression, dont il serait impossible plus tard de détruire les effets. »

Cette adresse resta sans réponse; les assertions du baron d'Aspre furent confirmées par le prince Schwartzemberg dans des dépêches publiées plus tard, et le jour où le Grand-Duc fit sa rentrée solennelle dans cette ville de Florence qui lui avait en

vain montré tant d'attachement, le journal officiel publiait un décret, par lequel les généraux et plusieurs officiers autrichiens étaient décorés d'ordres toscans à la suite d'un exposé de motifs ainsi conçu :

« Voulant, à l'instant même où nous rentrons dans notre capitale, témoigner publiquement au corps auxiliaire des troupes autrichiennes établies en Toscane, toute notre satisfaction et reconnaissance pour les services utiles rendus à notre cause et pour tout ce qu'elles ont fait pour la défense intérieure et extérieure du pays, etc. »

Quant aux citoyens toscans qui avaient risqué leur vie et compromis leur réputation en faisant une révolution monarchique avec une entière confiance dans la loyauté du Grand-Duc, il n'en fut point fait mention ; ce ne fut que quelques mois plus tard qu'on distribua des médailles que plusieurs personnes refusèrent et qu'aucun homme libéral ni patriote ne voulut porter, dès que l'on vit échouer le double but qu'on s'était proposé dans une restauration grand-ducale.

XIX.

Autant le Grand-Duc s'était empressé jusqu'alors de détruire en apparence tout ce qui rappelait aux yeux de son peuple les rapports de sa dynastie avec la branche aînée de Lorraine-Autriche qui régnait sur un empire odieux aux Italiens, autant depuis son retour au milieu des baïonnettes autrichiennes, il se montra publiquement Archiduc autrichien.

Il y eut d'abord une vive discussion à propos de l'uniforme qu'il devait endosser le jour de son entrée à Florence; le baron d'Aspre voulait qu'il entrât avec l'uniforme de maréchal autrichien que, par une transaction entre le général et le ministre toscan, ce souverain *indépendant* endossa le len-

demain à l'occasion d'une fête que dut lui offrir la ville.

Il serait trop long de rappeler toutes les occasions dans lesquelles depuis lors le Grand-Duc et ses fils étalèrent leur qualité de princes autrichiens, jusqu'au point de célébrer par un *Te Deum* solennellement chanté dans la cathédrale de Florence avec tout l'éclat d'une cérémonie nationale, la naissance du fils de l'Empereur d'Autriche. Le peuple, en général, sans distinction de partis politiques, après avoir vu avec une satisfaction générale l'abandon que la famille grand-ducale avait faite en 1848 de toutes les marques extérieures de ses rapports avec la dynastie autrichienne, fut froissé violemment par ce système d'afficher cette parenté plus encore qu'on ne le faisait par le passé.

Une telle impression dut être d'autant plus énergique, que les événements de 1848 et de 1849 et la conduite cruelle des troupes autrichiennes dans une grande partie de l'Italie, avaient développé et étendu d'une manière étonnante le sentiment national, ainsi que la haine profonde contre tout ce qui tenait à l'Autriche.

XX.

Cependant des événements bien autrement graves montrèrent bientôt aux Toscans que la dynastie, laissant de côté les traditions des actes par lesquels elle s'était parfois rapprochée du pays, entendait le gouverner seulement d'après les exemples et selon la volonté du gouvernement autrichien et s'appuyer bien plus sur les forces de l'Empire que sur celles de la Toscane, dont elle ne faisait que méconnaître de plus en plus les sentiments et les intérêts.

Les couleurs nationales adoptées par le Grand-Duc comme drapeau de l'État, furent supprimées d'abord par le baron d'Aspre, à Livourne, et puis par le Grand-Duc lui-même ; la garde nationale, décla-

rée institution de l'État, fut dissoute par le baron d'Aspre dans plusieurs localités, et entre autres à Florence, où elle avait rendu de grands services à l'ordre public et versé son sang pour restaurer le trône grand-ducal, et enfin elle fut supprimée par le Grand-Duc lui-même; les officiers autrichiens condamnèrent des citoyens toscans à des peines inconnues en Toscane, entre autres à la bastonnade. On appliquait aux Toscans le code autrichien, non publié dans le pays; et le maréchal Radetzki y fit exécuter ces arrêts et y exerça même le droit de grâce. On poussa l'abus de pouvoir jusqu'à appliquer la loi martiale dans la ville de Pistoja avant qu'elle n'y fût publiée, et le gouvernement du Grand-Duc approuva par un silence inqualifiable ces violations de tous les droits du souverain et du peuple.

Ce silence lui-même vis-à-vis d'une occupation étrangère que l'état du pays ne pouvait justifier aux yeux de qui que ce fût, ne satisfaisait pas assez à ce besoin de rapprochement que l'on sentait à Schœnbrünn et au palais Pitti. Alors fut scellé solennellement par un traité le fait de l'occupation, afin qu'il

ne restât aucun doute sur ce qui l'avait amené : en effet, environ un an après l'invasion de la Toscane, « le Grand-Duc ayant témoigné le désir de garder dans le Grand-Duché un corps de troupes autrichien pour le rétablissement complet et la consolidation de la tranquillité et de l'ordre, et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche ayant, conformément à ce désir, consenti à mettre une partie de ses troupes à la disposition de son auguste parent et allié, aussi longtemps que cela serait nécessaire pour atteindre le but susmentionné, il fut convenu qu'un corps d'armée, dépendant du général commandant des troupes autrichiennes de la haute Italie, resterait en Toscane, que les forterésses occupées par les troupes autrichiennes seraient mises en état de défense aux frais du gouvernement toscan, et que tout ce qui aurait égard à l'évacuation serait réglé de commun accord entre les hautes parties contractantes, chacune d'elles se réservant le droit d'initiative au sujet de cette question. » L'ordre rétabli dans toute la Toscane, à l'exception de Livourne, lors de la restauration du 12 avril 1849, n'avait jamais été troublé

depuis, et le gouvernement grand-ducal, après avoir suspendu de fait la Constitution, marchait ouvertement dans la voie de la réaction, tout en confirmant solennellement à chaque occasion la promesse de maintenir les institutions constitutionnelles, et son intention de demander bientôt le concours du parlement, comme pour donner le change à l'opinion publique. Il lui arriva même, au milieu de ses nombreuses mesures réactionnaires, de publier parfois une loi libérale, par exemple, la loi communale basée sur l'élection ; et le pays d'en profiter aussitôt pour donner un démenti à la crainte qu'on voulait prendre comme prétexte à l'occupation autrichienne, puisque, malgré l'irritation des esprits, profondément blessés par les atteintes portées au sentiment national, les élections municipales se firent tranquillement et la plus grande majorité des élus appartint au parti libéral modéré.

XXI.

Les actes postérieurs au traité du 22 avril 1850, par lequel on régla l'occupation autrichienne, ne montrèrent que trop ce que les deux souverains parents et alliés entendaient par l'ordre à consolider. Quelques considérations suffiront pour faire connaître jusqu'à quel point l'influence autrichienne dominait en Toscane. — On pouvait croire que le Grand - Duc Léopold II avait réellement l'intention de conserver la Constitution à la Toscane lorsqu'il ratifia la promesse que la municipalité de Florence en avait faite en son nom : le comte Balbo lui ayant fait à ce propos quelques compliments lors de la visite qu'il lui fit à Gaëte, le Grand-Duc lui répondit comme avec irritation : « Qu'a-t-on donc pensé de

moi en Piémont? » Et, en parlant de l'État que l'illustre écrivain représentait alors auprès du pape, il lui donnait le conseil de marcher franchement dans la voie constitutionnelle. Il était décidé déjà, il est vrai, à revenir par les baïonnettes autrichiennes. L'Autriche étant dotée alors d'une Constitution, le Grand-Duc pensait-il rencontrer dans l'Empereur un défenseur des idées constitutionnelles, au lieu d'y trouver un soutien du pouvoir absolu comme en 1849? En s'abusant sur les dispositions de ses sujets, pensait-il que le sentiment national serait aisément assoupi, pourvu que le désir d'avoir un peu de liberté vînt à être satisfait?

Mais dès que la Toscane fut occupée par les troupes autrichiennes, il fut facile de s'apercevoir que les Toscans auraient pu peut-être, si cela était nécessaire, sacrifier la liberté pour acquérir l'indépendance, mais que rien au monde n'aurait pu les décider à faire la moindre transaction avec l'éternel ennemi de l'Italie; il fut dès lors évident pour tout le monde qu'un parlement toscan ne pourrait que tourner toutes ses forces contre l'occupation et l'in-

fluence autrichienne, et se verrait inévitablement exposé à tomber sous les coups des soldats du baron d'Aspre ou sous le poids de la réprobation générale.

Le Grand-Duc revint avec l'intention de suivre le conseil du prince de Metternich, qui avait dit aux princes italiens « qu'ils seraient restés en Italie, eux et lui, s'ils se fussent tenus unis, et qu'ils en seraient chassés, eux et lui, s'ils ne l'étaient pas. » Il était bien forcé de se convaincre qu'il ne pourrait s'appuyer dorénavant que sur la présence ou sur la menace des armées autrichiennes, et que toute institution qu'il placerait entre les mains de ses sujets leur servirait uniquement à l'éloigner de la souche de sa famille, à laquelle, au contraire, il croyait que sa dynastie devait se rattacher solidement.

XXII.

Sans qu'aucun prétexte à la réaction pût être trouvé dans la conduite des Toscans, qui se bornaient à rappeler tranquillement à toute occasion les promesses non accomplies par le Grand-Duc et à protester par la séparation la plus complète contre la présence des troupes autrichiennes, le gouvernement détruisit par des lois et par des actes arbitraires de plus en plus violents, toutes les libertés du pays.

Il fit disparaître tous les journaux qui, depuis la restauration, s'étaient distingués sans exception par du tact et de la modération; il publia des codes honteux pour un pays où les principes les plus élevés de la science avaient été appliqués avant

qu'ils ne le fussent partout ailleurs ; il rétablit par une loi exceptionnelle la peine de mort que la force de l'opinion publique l'empêcha cependant de faire exécuter.

Le sentiment de tolérance religieuse enraciné dans les esprits fut blessé par de scandaleux procès religieux et par l'enlèvement des droits civils aux Israélites; il détruisit une grande partie des sages lois léopoldines sur les matières ecclésiastiques, en stipulant un concordat à l'époque même où l'Autriche était en train de conclure le sien.

Il suspendit la constitution en revenant d'un voyage à Vienne au moment où l'on commençait à y parler d'abolir la Constitution du 4 mars ; plus tard, enfin, il l'abolit définitivement quelques mois seulement après que l'Empereur François-Joseph lui en avait donné l'exemple. Et enfin, il alla jusqu'à supprimer l'organisation municipale introduite après la restauration de 1849, et à publier une loi en vertu de laquelle, en plein XIXe siècle, les administrations municipales de l'un des pays les plus civilisés de l'Europe sont confiées à des conseillers tirés au sort.

Cette destruction de toutes les libertés, cet abandon des plus précieuses traditions qui fut poussé jusqu'à destituer un employé parce qu'il avait favorisé la publication de documents honorables pour la mémoire de Léopold Ier, fit reculer la Toscane d'au moins un siècle.

XXIII.

Tandis que l'on essayait du moins de justifier par des prétextes quelconques les violations des nstitutions les plus chères, il était impossible d'expliquer autrement que par les relations existant entre les deux cours les actes qui choquaient plus directement le sentiment national, tels que ceux que nous allons rappeler.

Le 29 mai 1850, une messe funèbre fut célébrée en l'honneur des Toscans morts en grand nombre à la bataille de Curtatone, qui avait eu lieu le 29 mai 1848; et les représentants de l'armée toscane, ayant à leur tête le général Laugier, ministre de la guerre, qui s'était distingué à cette bataille, se rendirent officiellement dans l'église Santa-Croce, où un modeste monument avait été érigé par la muni-

cipalité en l'honneur de ces braves. Le 29 mai 1851, le peuple était également rassemblé priant tranquillement pour ces morts : la troupe fit feu sur lui. Le monument fut enlevé par ordre du gouvernement et toute commémoration funèbre pour ce jour-là, ainsi que pour l'anniversaire de la bataille de Novare, devint un crime aux yeux du gouvernement toscan. Cependantles soldats autrichiens, ayant à leur tête les membres de la famille grand-ducale, entonnaient leur chant de tristesse ou de joie en maintes occasions solennelles pour la famille impériale ou pour l'Autriche sous les voûtes des temples érigés par nos pères. Un général et plusieurs officiers autrichiens étaient mis à la tête de nos troupes organisées d'après les systèmes autrichiens ; les officiers toscans étaient forcés d'assister aux funérailles de leur ennemi, le maréchal Radetzki, comme s'il eût été le chef suprême de notre armée. Et avant même que ne l'eût fait le Grand-Duc, l'Empereur décerna des récompenses aux officiers toscans qui s'étaient fait remarquer dans la répression du mouvement insurrectionnel de Livourne en 1857.

XXIV.

Tandis que ces faits et bien d'autres connus publiquement rendaient de plus en plus évident que le Grand-Duc s'était désormais jeté entièrement dans les bras du chef de sa famille, les hommes sérieux déploraient aussi l'anarchie toujours croissante dans le gouvernement, le manque de tout système politique autre que celui que le Grand-Duc puisait suivant les circonstances auprès du cabinet autrichien, et la ruine des finances par la charge énorme de 36 millions de livres imposée par l'occupation militaire qui dura pendant six longues années, ainsi que par la dette d'un arriéré envers l'Autriche, que le gouvernement toscan avait longtemps contesté, mais avait dû reconnaître en 1849.

Un travail publié par un savant économiste avant les événements du 27 avril dernier, constate que, pendant le règne des quatre Grands-Ducs de la dynastie autrichienne, les rapports intimes de la Toscane avec l'Autriche ont fait peser injustement sur le premier de ces États la lourde charge de 160 millions de livres !

XXV.

En présence de ces événements, tout le monde sentait que la question des formes de gouvernement ne pouvait avoir aucune importance pour un pays italien gouverné par une dynastie autrichienne, et toutes les aspirations du parti libéral se concentrèrent dans la question de l'indépendance nationale, dont le drapeau était de plus en plus noblement porté par le loyal souverain constitutionnel du Piémont. Le mouvement insurrectionnel de Livourne en 1857, qui avait éclaté en même temps qu'un mouvement analogue était essayé à Gènes, fut réprimé par ces mêmes soldats toscans qui firent cause commune avec le peuple deux années plus tard. — Le parti libéral; en s'abstenant de toute participation à ce

mouvement, avait montré son ferme propos de laisser se développer la question nationale par les efforts réguliers du roi de Sardaigne et de son habile ministre.

Dès qu'au commencement de cette année la probabilité d'une guerre nationale aidée du puissant secours de la France commença à poindre sur l'horizon politique, une agitation plus calme dans sa manifestation, mais plus générale qu'en 1848, était signalée au gouvernement par toutes les autorités qui reconnaissaient en même temps dans leurs rapports officiels que le maintien de la tranquillité était dû aux soins des hommes influents du parti national plutôt qu'à l'action des agents du pouvoir: ils ajoutaient naïvement qu'un mot venu de Turin suffirait pour mettre en mouvement la Toscane entière, et que tous ceux qui avaient soutenu le gouvernement en 1849, s'en étaient séparés.

Beaucoup de jeunes gens partaient de plus en plus nombreux pour s'enrôler en Piémont, tandis que d'autres se rassemblaient pour s'instruire par bataillons dans les manœuvres militaires, sans que le

gouvernement parvînt à empêcher ces départs et ces réunions qu'il se bornait à contrarier par quelques mesures sans portée bientôt même abandonnées. Des publications portant en toutes lettres, comme auteurs, les noms d'hommes considérables, et traitant habilement la question nationale, étaient répandues rapidement dans le pays par milliers d'exemplaires; et le gouvernement, sur l'avis des magistrats respectables, s'abstenait de les poursuivre. Une perquisition arbitraire était exécutée dans le but d'arrêter la publication d'une de ces brochures, sur des sollicitations venues de haut lieu; et non-seulement la brochure fut publiée, mais une consultation rédigée par quelques avocats distingués, à l'appui de la demande d'indemnité formée par les éditeurs, fut appuyée par les adhésions signées de presque tous les membres des barreaux des villes principales de la Toscane. Enfin quelques désertions venant à faire craindre la dissolution de l'armée, les officiers ne purent les faire cesser qu'en assurant les soldats qu'ils partageaient, comme c'était vrai, leur ferme désir de se battre contre les Autrichiens; et c'est

par là et par leur noble conduite au 27 avril, que les officiers toscans parvinrent à sauver une armée de dix mille hommes mise par un gouvernement anti-national à deux doigts de la dissolution la plus complète, et acquirent des titres précieux à la reconnaissance de tout bon Italien.

Un seul acte de vigueur fut essayé par le gouvernement grand-ducal au milieu de cette agitation qui le débordait ; ce fut le rétablissement de la censure préventive pour toute publication politique. Personne n'aurait fait attention à cette mesure devenue désormais inutile après que tout ce qu'il y avait à dire à propos de la question du moment avait été publié, si l'on n'avait eu la maladresse de saisir cette occasion pour choquer encore le sentiment national en disant que cette mesure était adoptée dans le but de ne pas compromettre l'amitié qui liait heureusement le Grand-Duc à tous les autres souverains : ce qui, étant dit à propos d'une mesure adoptée le jour même où paraissait une brochure qui dévoilait les griefs de la Toscane contre l'Autriche, sans du reste offenser le moins du monde son souverain, et au

moment où personne n'avait garde d'attaquer d'autres gouvernements, parut à tous les yeux une nouvelle déclaration de la politique anti-nationale que le Grand-Duc s'apprêtait à suivre.

L'action du gouvernement devenait nulle par le fait, et tout le monde sentait qu'un mouvement national aurait aisément raison d'un gouvernement débordé de tous côtés sans qu'un parti l'appuyât, ne disposant que d'un général désormais sans pouvoir sur les soldats, et de fonctionnaires convaincus eux-mêmes de la nécessité de céder au vœu de l'opinion publique.

XXVI.

Il aurait été dès lors bien aisé de forcer la main au Grand-Duc, et d'obtenir de lui un retour à la Constitution : de plus, d'un côté le conseil en était donné aux libéraux toscans, et l'on savait qu'un tel mouvement serait vu d'un bon œil par le gouvernement anglais lui-même. Une fois le parlement toscan assemblé, disait-on du dehors, le Grand-Duc serait forcé de prendre un ministère au sein de la majorité animée sans doute du sentiment général qui ne saurait suivre d'autre politique que celle d'une franche alliance avec le roi de Sardaigne, et une séparation complète d'avec l'Autriche. Mais les libéraux toscans, qui connaissaient tout ce que l'on a essayé d'exposer plus haut et bien plus encore, tout convaincus

qu'ils fussent que les choses se seraient passées ainsi qu'on le disait, tant que les conditions générales de l'Europe auraient rendu impossible une intervention autrichienne, sentaient d'un autre côté que la confiance dans le chef du gouvernement, si nécessaire surtout quand il s'agit d'implanter un nouveau régime et de faire la guerre, aurait entièrement manqué.

Aussi l'un des libéraux toscans les plus modérés et certes les plus affectionnés à la dynastie, ce même prince Corsini, marquis de Lajatico, qui avait proposé la Constitution en 1847, se garda bien de renouveler sa proposition en 1859; et, voulant donner un conseil en présence de circonstances de plus en plus graves, il écrivit franchement qu'à son avis le seul parti à adopter serait une franche séparation de la dynastie régnante de Toscane d'avec la maison d'Autriche, scellée par le sang des archiducs fils du grand-duc, se battant à côté de leur auguste cousin, Victor-Emmanuel, pour l'indépendance de l'Italie.

En 1859 comme en 1847, le marquis de Lajatico

avait compris la situation lorsqu'il écrivit sa lettre du 18 mars, publiée peu de jours après ; et cependant, tandis que cette lettre semblait à bien des personnes trop bienveillante pour la dynastie, la cour ne cachait point son vif mécontentement envers cet audacieux conseiller d'une politique nationale. A mesure que la confiance dans le commencement prochain des hostilités augmentait, il devenait de plus en plus difficile de contenir l'impatience patriotique; et bon nombre de citoyens haut placés, et même ceux qui fréquentaient les ministres, pressèrent vivement le président du conseil Baldasseroni et quelques-uns, le Grand-Duc lui-même, afin de les décider à se prononcer pour l'alliance franco-piémontaise que le ministre du roi de Sardaigne avait demandée officiellement par une note diplomatique, et qui était énergiquement conseillée par les représentants de Toscane à Paris et à Turin. Le ministre Baldasseroni, tout en se montrant fort attaché à la neutralité et en faisant valoir les avantages économiques qu'en pouvait tirer la Toscane, ne cachait pas aux personnes qui lui parlaient des affaires du

moment ses alarmes au sujet de la difficulté de la faire accepter par la population, et des dangers qu'elle aurait fait courir au gouvernement ; il affectait même d'incliner à l'alliance franco-piémontaise ; mais, poussé à bout, il finissait par dire que ses concitoyens auraient dû lui tenir un grand compte des efforts qu'il avait dû faire auprès du Grand-Duc pour le décider à adopter la neutralité à la place de la coopération active que l'Autriche réclamait en exécution des nombreux traités qui liaient la Toscane à l'Empire. Il ajoutait enfin qu'il ne désespérait pas d'amener peu à peu le Grand-Duc à satisfaire le vœu du pays, pourvu que les bons citoyens continuassent à faire des efforts pour la conservation de l'ordre.

Ce langage de Baldasseroni est une peinture fidèle de ce que le gouvernement toscan a été en tous temps sous les Grands-Ducs de la dynastie autrichienne, et notamment sous Ferdinand III et Léopold II qui ont régné à des époques où il ne suffisait plus, comme du temps de Léopold Ier, de s'occuper de l'administration intérieure et de donner une facile satisfaction au sentiment fort borné de la nationalité toscane.

XXVII.

Quoique, sauf à l'époque de 1848, les hommes qui ont été appelés au pouvoir en Toscane n'aient jamais été personnellement animés de sentiments italiens, ni même de cette haine généreuse contre l'Autriche dont les correspondances des représentants de la maison de Savoie sont empreintes, il est bien constaté que tout en consentant à devenir en maintes circonstances les ministres complaisants des tendances domestiques, c'est-à-dire autrichiennes, de leurs maitres, les conseillers des Grands-Ducs Ferdinand III et Léopold II ont été constamment défiants à l'égard de ce qui leur venait de Vienne, et ont engagé leur souverain a résister à l'influence de sa famille. Ceux qui ont présidé au

gouvernement de la Toscane dans les douloureuses années qui ont suivi, ont eu beaucoup de difficultés à surmonter pour empêcher l'absorption de la Toscane par l'Autriche; mais ces difficultés devinrent bien plus grandes après les événements de 1848.

Ceux qui ne connaissent pas l'histoire intime du gouvernement toscan pendant ces dix dernières années, peuvent malaisément s'imaginer ce que les ministres toscans ont eu à endurer de la cour de Vienne. Ces mêmes ministres de Léopold II qui eurent la triste audace de monter au pouvoir, dans un état constitutionnel et italien, de par les baïonnettes autrichiennes, de signer la suppression d'une constitution dont ils étaient eux-mêmes les auteurs, d'empêcher par des violences sanglantes la prière pour les martyrs d'une guerre nationale, excitée par des proclamations signées par eux-mêmes, qui sont enfin tombés sous les coups du sentiment national avec le renom de complices des oppresseurs détestés de l'Italie, eh bien! il est vrai de dire que même en accomplissant ces actes coupables, ils avaient encore à lutter contre les exigences de la

cour de Vienne, singulièrement favorisées d'ailleurs par les rapports domestiques des deux souverains. Il est certain que ces résistances qui rendirent parfois le nom des ministres toscans aussi odieux à Vienne et à la cour même du Grand-Duc, leur maître, que ceux des champions de la nationalité italienne, doivent paraître ridicules à tout homme politique. De telles résistances étaient illogiques. On ne peut disconvenir, en effet, que les exigences de la cour de Vienne n'étaient que la conséquence naturelle et nécessaire des liens de famille de plus en plus resserrés entre les deux souverains, et de l'appui que le gouvernement de l'empereur d'Autriche donnait à celui du Grand-Duc, privé de son côté, depuis qu'il avait demandé un tel appui, de toute chance d'être soutenu par son peuple.

La position de l'Autriche, qui s'ingéniait à étendre de plus en plus son influence en Toscane, tout en voulant avoir l'air de laisser la plus entière indépendance au souverain de ce petit pays, la faisait s'immiscer dans les détails du gouvernement grand-ducal; et c'est à propos de ces actes secon-

daires que la volonté des agents autrichiens et parfois du Grand-Duc se trouvait de temps à autre en désaccord avec celle du ministère. Ainsi, par exemple, après avoir consenti à servir un prince qui venait de rétablir son trône italien sur les baïonnettes autrichiennes, les ministres firent des efforts pour borner à une partie seulement de la Toscane l'occupation des troupes impériales, pour en restreindre le nombre, pour en abréger la durée; ce ne fut aussi qu'après dés résistances plus ou moins vives et prolongées qu'ils concédèrent la restriction, puis la destruction de la liberté de la presse, l'abolition de la Constitution, l'abandon des sages principes de Léopold Ier dans les rapports avec la cour de Rome. Ils ne réussirent à vaincre les exigences de l'Autriche que dans certaines questions non politiques, relatives notamment aux douanes et aux chemins de fer.

XXVIII

Ces résistances, qui ne sauraient diminuer les griefs des Toscans contre les derniers ministres de leur dernier souverain autrichien, prouvent, du moins, la vérité de ce que nous disions plus haut, que tous les hommes d'État de la Toscane, quel que fût leur esprit de modération et quelque grandes que fussent leurs faiblesses, n'ont pu parvenir à satisfaire la cour de Vienne, et ont dû entrer en opposition avec elle ; et, d'autre part, que la cause véritable et constante de l'influence autrichienne dans ce pays n'est pas le manque de caractère national : elle réside moins dans le mode de son gouvernement que dans la dynastie que les puissances étrangères ont violemment imposée à ce peuple libre et indépendant.

Les princes de cette dynastie appelés à régner dans un pays charmant, qui est presque entièrement environné par les États de l'Église gouvernés aussi mal que possible, ont souvent réussi à satisfaire le peuple doux et intelligent de la Toscane par de sages mesures telles que la plupart de celles de Léopold Ier, et à acquérir une certaine popularité en Italie et une honorable renommée au dehors.

Ils ont même quelquefois eu l'air de prendre les allures de vrais princes italiens, en allant jusqu'à ambitionner de nouveaux fleurons à leur couronne. Et, d'après le témoignage de quelques diplomates, cela n'aurait point été vu de mauvais œil par l'Empereur d'Autriche lui-même en 1849, ce qui, du reste, se comprend aisément. Mais, dès que le plus léger nuage venait à paraître à l'horizon politique, ces princes, ne consultant que ce qu'ils pensaient être leur intérêt dynastique, ont toujours tourné leurs regards vers Vienne.

Le Grand-Duc Léopold Ier, devenu Empereur, avait essayé, en l'année 1790, de faire de

la Toscane une province de l'Empire. Ferdinand III l'a livrée à l'occupation française, en préférant honteusement la politique autrichienne de sa dynastie à une politique réglée d'après les intérêts toscans, que ses ministres lui conseillaient ; de même, en détruisant toutes les institutions napoléoniennes en 1814, il céda à une passion de famille plus qu'il ne consulta les besoins et les vœux du peuple toscan. Léopold II se rapprocha subitement de la politique autrichienne dès que les réformes de Pie IX firent luire l'espoir d'un mouvement national en Italie ; il ne céda à ce mouvement que lorsqu'il vit l'impuissance de l'Autriche, qui en fut elle-même débordée pendant quelque temps ; et il se réfugia de nouveau à l'abri du drapeau autrichien dès qu'il le vit relevé. Il préféra appuyer son trône sur les baïonnettes autrichiennes plutôt que sur l'affection du peuple, qui avait répandu son sang pour le rappeler. Enfin, après avoir froissé, pendant dix ans, tous les sentiments nationaux et libéraux du pays, il a essayé, d'accord avec ses fils, de contraindre des soldats italiens placés par lui sous les ordres d'un général autrichien, d'é-

touffer dans le sang de leurs concitoyens les sentiments généreux dont étaient animés les Italiens de la Toscane, qui demandaient de concourir à délivrer leur patrie d'un joug à jamais détesté.

XXIX.

Si l'alliance franco-piémontaise, franchement acceptée, et l'envoi des fils du grand-duc sur les champs de bataille de l'indépendance italienne, suivant l'avis sagement donné par le marquis de Lajatico, étaient les seules mesures capables de sauver une dynastie si fort compromise aux yeux des Italiens, le parti contraire, adopté par le Grand-Duc et par les archiducs, ses fils, l'ont rendue à jamais impossible en Italie.

En effet, après avoir résisté aux conseils les plus recommandables ainsi qu'aux manifestations les plus solennelles de la volonté nationale, après avoir acquis la certitude que, tout en garantissant la sûreté de la famille grand-ducale, l'armée toscane, bien loin de réprimer l'élan de la population, s'y serait unani-

mement associée. Après s'être assuré qu'il ne pouvait plus compter, pour le moment du moins, sur un secours étranger, le Grand-Duc Léopold II feignit de condescendre au vœu de son peuple; il donna tout à couple drapeau italien aux officiers de l'armée et chargea de la formation d'un nouveau ministère ce même marquis de Lajatico qui, un mois auparavant, lui avait si grandement déplu par les sages avis qu'il s'était permis de lui donner.

Mais tout le monde sentait que tout gouvernement à la tête duquel resterait un prince avec des antécédents comme ceux de Léopold II et qui ne cédait qu'au dernier moment était inacceptable. L'abdication du Grand-Duc Léopold en faveur de l'archiduc Ferdinand, son fils aîné, et l'engagement que prendrait le nouveau Grand-Duc d'aller combattre à côté du roi Victor-Emmanuel et de l'Empereur Napoléon dans la guerre de l'indépendance italienne, fut proposé comme le seul moyen qui, peut-être, eût calmé l'agitation populaire et conservé la dynastie. Toutefois, quoiqu'un tel parti fût prudemment accepté par les hommes les plus influents des différentes fractions

du parti national, bien des gens considéraient déjà la dynastie elle-même comme à jamais condamnée par sa conduite et, surtout, par celle du Grand-Duc et de ses fils pendant les dernières années.

Les Archiducs, partis fort jeunes de la Toscane sous l'impression qu'ils en avaient été chassés par les libéraux, revenus peu de temps après au milieu de baïonnettes autrichiennes, croyant y être ramenés par elles, avaient grandi dans la haine contre les libéraux, éloignés, la plupart, de la cour et de toute charge importante ; puis, par leurs fréquents voyages en Autriche, par les grades militaires obtenus dans l'armée du jeune chef de leur famille, par tout ce qui les entourait, ils avaient naturellement acquis la conviction de la nécessité pour leur dynastie de s'appuyer sur leurs parents de Vienne et de combattre le sentiment national des Italiens.

Aussi, dès que le mouvement national recommença en Toscane ainsi que dans les autres parties de l'Italie, les jeunes princes, sans même témoigner en apparence, pour la cause italienne, cette sympathie que la jeunesse éprouve instinctivement pour toute

idée généreuse, suivirent froidement les errements de leur père, et le peu de faits que l'on connaît sur leur compte ne servent qu'à démontrer qu'ils en partageaient les idées et les sentiments. Ces jeunes princes ont prouvé par leur conduite que, s'ils sont nés sur le sol italien, leur cœur est autrichien ; et ce n'est assurément point par les impressions qu'ils doivent avoir éprouvées dans la fuite de toute leur famille, et plus tard dans les rangs de l'armée autrichienne, en se battant contre leurs anciens sujets, que le sentiment italien pourrait avoir germé dans leurs âmes.

L'Archiduc héréditaire, par des allures empruntées à ses parents de Naples et par ce qu'on disait de sa conduite à l'égard de sa jeune femme, morte dernièrement au milieu du regret général, n'était pas aimé de la population. On sut depuis qu'il ne s'était nullement séparé de la politique paternelle et qu'il avait même vu de mauvais œil le drapeau tricolore quand son père l'accorda aux officiers qui le lui demandèrent dans la matinée du 27 avril 1859. L'Archiduc Charles, doué de qualités extérieures qui le

rendaient plus agréable à la population et à l'armée, rompit presque entièrement ses rapports avec les officiers de l'artillerie, dont il était le commandant, dès qu'il apprit qu'ils inclinaient pour la cause nationale; et ce fut lui qui, après avoir essuyé le refus des officiers de la forteresse du Belvédère d'agir contre le mouvement du 27 avril, tenta de s'opposer à ce qu'on arborât le drapeau tricolore.

Tandis que le peuple, rassemblé sur les places et dans les rues, non-seulement à Florence, mais à Livourne aussi et dans d'autres villes de la Toscane, attendait tranquillement, pendant plusieurs heures, la décision du Grand-Duc, qui prenait librement conseil de ses ministres et du corps diplomatique dans sa résidence royale, dont les alentours avaient été sagement évités par les rassemblements populaires, les seuls propos qui se firent jour et qui même furent rendus publics par quelques affiches, ce furent des propos de défiance contre le futur Grand-Duc. Quand le refus d'abdiquer et la résolution du Grand-Duc de quitter la Toscane avec toute sa famille furent connus du public, la plus franche joie s'empara

de la foule comme si le peuple se fût senti délivré d'un poids que la prudence seule lui faisait accepter, et le concours unanime de la Toscane fut acquis immédiatement au gouvernement provisoire, auquel la municipalité de Florence s'empressa de confier le pouvoir que le Grand-Duc Léopold II livrait pour la deuxième fois au premier occupant.

XXX.

Il n'est pas aisé d'expliquer comment le sentiment de sa dignité aurait pu empêcher le grand-duc Léopold II de consentir à une abdication, dont un grand nombre de souverains bien plus puissants lui avaient donné l'exemple dans sa famille même, tandis que quelques instants auparavant il n'avait pas cru manquer de dignité en consentant à relever un drapeau qu'il avait lui-même proscrit, et en affichant de nouveau des principes et des sentiments qu'il avait solennellement désavoués et combattus depuis dix ans, après les avoir non moins hautement proclamés de sa bouche et par ses actes en 1848.

Dans son bon sens naturel, le peuple pensa que le Grand-Duc, se consultant souvent et même pendant

la matinée du 27 avril avec le ministre d'Autriche, avait voulu esquiver les dangers que lui faisait courir pour le moment le mouvement populaire, en faisant mine d'adopter une politique nationale, avec l'intention de la contre-carrer par le fait autant que cela lui serait possible et même de la combattre ouvertement dès que les secours autrichiens auraient pu lui permettre de recouvrer la plénitude de son autorité souveraine.

Sans prétendre assurer qu'une telle explication que la conduite ultérieure du Grand-Duc et des Archiducs sèmblerait confirmer soit la vraie, il paraît difficile d'assigner un autre motif à des résolutions aussi inconcevables, et il est certain que cette conduite contribua grandement à l'indifférence complète de la foule compacte qui assista en plein jour au départ de cette famille fuyant un pays où elle régnait depuis cent vingt ans.

Le noble but du mouvement toscan du 27 avril 1859, la générosité du peuple à l'égard de ceux qui avaient contrarié avec acharnement le sentiment national, l'unanimité avec laquelle ce sentiment éclata

de tous côtés dès qu'il put être librement exprimé, l'ordre parfait qui ne cessa de régner après la fuite du prince, grâce surtout à la puissante influence de l'enthousiasme général pour la guerre de l'Indépendance, et enfin les actes postérieurs du Grand-Duc et de sa famille, ce furent là autant d'arguments qui achevèrent de démontrer que le retour de la dynastie autrichienne sur le trône de Florence était désormais inconciliable avec le bonheur de la Toscane.

Par les trois protestations que Léopold II a cru devoir publier dans son intérêt depuis son départ libre et volontaire du pays où il avait régné pendant trente-cinq ans, ce prince désavoue et désapprouve tout ce qui a été fait en Toscane par les Toscans eux-mêmes, par le roi Victor-Emmanuel et par l'Empereur Napoléon, dans le but de favoriser la participation à la guerre, énergiquement voulue par l'immense majorité de la population et à laquelle il avait donné lui-même son consentement dans la matinée du 27 avril. Et c'est en vain que l'on prétendrait qu'un tel consentement n'était pas libre, puisqu'il

serait absurde de supposer qu'il n'eût pu partir plutôt que de le donner, de même qu'il put librement et sans le moindre danger préférer quelques heures plus tard le départ à l'abdication.

Mais c'est dans les mots suivants que se trouve l'explication de toute la conduite de Léopold II : « Plutôt que de me laisser contraindre à déclarer la guerre, » dit-il, contrairement à la vérité, « je me réfugie auprès d'un État ami avec lequel je suis lié par des traités d'un secours réciproque. » C'était donc en vue d'être délivré de ses engagements en 1859 par un secours autrichien, ainsi que cela lui était arrivé en 1849, qu'il avait consenti à déclarer la guerre pour conjurer le danger du moment. Et quand, par la demande de l'abdication, il se vit exposé à perdre la direction de la manœuvre qui lui avait si bien réussi en 1848 et 1849, il se décida à quitter son trône en confiant le sort de sa dynastie à l'amitié et au secours de l'Autriche. Il est donc naturel qu'il ait cherché un refuge auprès de la puissance à laquelle il était lié par le sang et par les traités ; qu'il ait fixé sa résidence en Autriche, et

envoyé les Archiducs, ses fils, dans les rangs des armées autrichiennes, où, placés aux côtés de l'Empereur François-Joseph, ils devaient faire leurs premières armes contre les soldats toscans, croyant ainsi se préparer à régner un jour sur une population italienne.

Et, en effet, si les aigles du jeune chef de leur dynastie eussent pu reprendre leur vol jusqu'au Pô et au Tessin, Léopold II et ses fils seraient certainement revenus à la tête des régiments autrichiens sur les rives de l'Arno ; mais le peuple toscan vaincu les eût accueillis en ennemis, et ils n'eussent pu régner qu'avec l'appui d'une force étrangère.

Maintenant, au contraire, que l'aigle à deux têtes a été repoussée par l'aigle victorieuse de Magenta et de Solferino, il est impossible d'admettre que les ducs alliés de l'Autriche, coupables comme elle, impopulaires comme elle, vaincus comme elle, ne partagent point les conséquences de sa défaite. Comment croire qu'ils puissent rentrer dans les États dont ils ont été chassés, quand l'Autriche n'a pu recouvrer un pouce du territoire qu'elle avait perdu ? Ce serait pour ces ducs une destinée singulière d'être

restaurés dans tous les cas, soit que l'Autriche fût victorieuse, soit que l'Autriche fût battue. Une telle impunité constituerait un dangereux précédent en faveur des alliés de l'Autriche, qui jouiraient ainsi de ce privilége insolite et immoral, qui n'est admis dans aucune association humaine, et qui consisterait à partager le profit sans partager les pertes, à partager la bonne fortune d'une puissance sans avoir à partager sa mauvaise. Leur confiance à venir dans l'Autriche serait sans bornes, puisque sa protection serait efficace même après ses revers; et ils tiendraient moins compte que jamais des paroles de la France, puisque la parole de la France, même au milieu de ses victoires, resterait sans sanction. D'où cette conséquence fatale, qu'une guerre, entreprise pour détruire l'influence de l'Autriche, aboutirait à rendre cette influence plus complète, plus irrésistible. Ainsi, d'un côté, la question de la restauration grand-ducale est une question d'influence entre la France et l'Autriche; d'un autre côté, ce serait un épouvantable malheur pour l'Italie, puisque les Autrichiens n'auraient été chassés de Milan que pour se retrouver plus puissants à Florence et à Livourne.

C'est pourquoi un tel malheur ne pourrait être infligé que par la force à l'Italie. Mais il faudrait pousser bien loin la naïveté politique pour supposer que la Toscane puisse, à quelques jours de distance, rappeler volontairement une dynastie de qui l'on a dit, avec plus de vérité encore qu'on ne l'a dit de la famille d'Orléans, qu'elle est tombée devant une révolution de mépris.

XXXI.

On aurait beau arguer aujourd'hui, à l'appui des prétentions de cette dynastie, que les jeunes Archiducs ne sont point complices des fautes de leur père; que le peuple toscan peut se contenter de l'abdication de Léopold II, qui lui semblait suffisante le 27 avril; et que les liens de parenté avec la famille régnant à Vienne ne seraient plus à craindre, maintenant qu'un traité lui interdit à l'avenir toute intervention armée dans la Péninsule.

Nous dirons d'abord que les jeunes Archiducs ont fait leur la faute de leur père, puisqu'ils se sont, dans le duché, prononcés comme lui contre la cause italienne, et se sont montrés plus Autrichiens que lui en allant combattre dans les rangs de l'Autriche.

On ne les connaît plus, en Toscane et dans toute l'Italie, que sous le nom de vaincus de Solferino.

Sans nous arrêter à des discussions générales sur l'impossibilité de séparer les différents individus d'une famille souveraine de la dynastie à laquelle ils appartiennent, ni sur la nécessité de tenir compte des principes que chaque dynastie représente, de son origine et de son histoire, nous nous bornerons à remarquer que le vœu unanime de tous les Italiens, est que tout ce qui est autrichien disparaisse du sol de l'Italie pour le bonheur de ses habitants et pour le repos de l'Europe, et à ajouter qu'il serait évidemment trop absurde de voir replacer sur un trône italien, autrement que par les armes de l'Autriche, une dynastie autrichienne qui ne s'y est implantée que de par les armées autrichiennes, qui ne s'y est soutenue et n'y est remontée que de par les armées autrichiennes, et qui l'a enfin abandonné une dernière fois plutôt que de seconder le vœu national de ses sujets italiens.

Les fils de Léopold II, élevés conformément aux tendances traditionnelles de leur famille, n'ont ja-

mais montré aux Toscans des sentiments différents de ceux de leur père; et ils ont eux-mêmes laissé dans la population de sinistres souvenirs personnels, dont les effets ont été encore augmentés par la conduite que toute cette famille a tenue pendant et après la journée mémorable du 27 avril.

Quelle que pût être la conduite du Prétendant grand-ducal, il est certain qu'il n'existe aucun bon souvenir qui puisse disposer en sa faveur l'opinion publique, que bien au contraire l'impression encore récente des derniers événements est terrible contre lui. Il n'y a pas un Toscan qui puisse supporter la pensée de voir un Archiduc revenir de la capitale de l'Autriche et même des rangs de son armée, pour remonter sur le trône. Les sujets auraient alors autant de haine contre leur souverain que celui-ci aurait de défiance à leur égard.

Le sang italien, le sang toscan lui-même, versé par les armes de ceux au milieu desquels les fils de Léopold II ont cherché un asile et un appui, est une barrière désormais infranchissable entre ces princes et leurs anciens sujets. En revenant en Toscane, de

quel œil seraient-ils vus par les veuves et les orphelins des vaillants guerriers de l'Indépendance; quelle confiance devraient-ils avoir eux-mêmes dans les soldats toscans, contre lesquels ils portaient les armes? Où trouveraient-ils des ministres dévoués autres que ceux qui sont tombés avec eux le 27 avril, sauf peut-être quelques vieux chambellans, non moins odieux au pays? Quel serait leur drapeau? Serait-ce le drapeau national qu'ils ont abattu en 1849, et qui, relevé par eux-mêmes le 27 avril 1859, est devenu le point de mire de leurs coups dans la guerre à laquelle ils ont pris part contre l'Italie? Où rencontreraient-ils des officiers fidèles ailleurs que parmi les quinze gardes-du-corps qui, seuls dans toute l'armée toscane, ont refusé de se battre pour l'indépendance de la patrie?

XXXII.

On comprend que deux branches d'une même famille aient pu régner à Paris et à Madrid sans que pour cela la France ait absorbé l'Espagne ; car c'étaient deux nations fortement constituées, et ce que le Grand Roi voulait, c'était doubler la force de chacune d'elles par leur amitié et leur intime alliance, et non point établir la domination de l'une sur l'autre. Mais pour l'Autriche et l'Italie, c'est tout différent ; car l'Autriche, qui n'est pas une nation, mais est formée de plusieurs parties de nations diverses, ne peut respecter les droits d'aucune nation. Ce n'est pas l'alliance de l'Italie qu'elle recherche, mais sa sujétion ; elle a constamment tendu à la ronger partie par partie dans le but de l'autri-

chianiser tout entière. Et cette tendance de l'Autriche est d'autant plus dangereuse pour l'Italie, que l'Italie a été jusqu'ici plus faiblement organisée. Les Toscans ont conscience de ce danger. Aussi peut-on affirmer avec la conviction de ne point se tromper, que les populations ne consentiraient, à aucun prix, à accepter le retour de princes appartenant à une dynastie dont l'influence a laissé dans tous les cœurs italiens les impressions les plus pénibles, puisqu'elle a trahi sans cesse les intérêts de l'Italie.

Ils ne pourraient plus voir dorénavant en elle qu'une alliée secrète de leur éternel ennemi ; le gouvernement se ressentirait fâcheusement d'un manque absolu de confiance ; et, fît-il des merveilles, toute l'Italie ne verrait en lui qu'un ennemi : le foyer révolutionnaire qu'on voulait apaiser en Italie en versant largement un sang généreux, ne se trouverait que déplacé ; calmé sur une partie du Pô, il serait violemment rallumé sur l'Arno. Il faut convenir que par sa conduite depuis 1849, et notamment depuis le 27 avril, Léopold II a montré qu'il comprend désormais parfaitement la véritable condition

de sa dynastie. Au lieu de se retirer dans un pays neutre, de tenir une conduite douteuse, ainsi qu'il le fit en 1849, il a nettement déclaré qu'il se réfugiait près d'un État ami et allié, qu'il comptait sur son secours ; et il a envoyé ses fils avec l'Empereur François-Joseph à l'armée d'Italie, se rangeant ainsi à l'avis du prince archichancelier que sa dynastie ne pouvait rester en Italie qu'avec l'Autriche, et avouant lui-même que ce n'est qu'avec l'aide de cette puissance qu'elle peut désormais occuper un trône italien.

Dans les pages qui précèdent, nous avons dit combien de fois une main secourable a été tendue à cette dynastie, qui courait à sa ruine sur une pente de plus en plus rapide, par les hommes considérables de toutes les nuances de l'opinion libérale, par ceux-là mêmes qui en avaient été le plus maltraités ; mais la dynastie les a tous repoussés pour n'avoir de confiance que dans l'Autriche. Si les Toscans avaient, dit-on, contracté une dette de reconnaissance envers cette dynastie pour les quelques années comparativement heureuses dont ils ont joui sous quelques-

uns de leurs princes, ils ont aujourd'hui la conscience de l'avoir depuis longtemps largement payée. Tout Archiduc n'est désormais à leurs yeux que l'héritier des convoitises et des haines de la maison d'Autriche contre les Italiens. Aussi le repoussent-ils avec énergie.

Aujourd'hui que, par le fait de la victoire des Français et des Italiens, la question italienne est heureusement débarrassée en grande partie de ces égards dynastiques qui ont si souvent entravé les congrès et ont influé d'une manière fatale sur le sort de la Péninsule, il est plus facile que jamais de donner à l'Italie un arrangement territorial plus capable de la rendre assez forte pour qu'elle puisse conserver par elle-même l'indépendance vis-à-vis de l'étranger, et développer à l'intérieur, dans l'ordre et la liberté, une vitalité qui lui fasse acquérir l'influence qu'il est juste et utile que cette nation parvienne à exercer dans les conseils de l'Europe.

Voulant nous borner à démontrer la nécessité de n'avoir aucun égard aux dynasties tombées avec l'Autriche pour la solution de l'important problème

qui est posé en ce moment, nous n'avons point à rechercher quelle serait l'organisation de la Péninsule qui répondrait le mieux aux intérêts et aux vœux des populations dont le puissant Empereur des Français a donné la plus nette assurance qu'il n'entraverait ni ne laisserait entraver les manifestations. Tout ce que nous tenons à préciser c'est que quelle que soit la décision finale qui sera adoptée, il est en tout cas indispensable de respecter les trois principes fondamentaux pour le bonheur futur de l'Italie, qui sont : l'exclusion de toute influence autrichienne, la disparition des petits États qui, ne pouvant suffire politiquement ni financièrement à eux-mêmes, deviendraient des causes constantes de troubles et d'embarras, et la centralisation entre les mains d'un pouvoir fort de tout ce qui est strictement nécessaire à la vie politique de la nation, tout en donnant dans l'organisation administrative une large satisfaction au sentiment et à l'intérêt municipal des différentes parties de la Péninsule.

XXXIII

La Toscane rencontrerait un dangereux écueil dans la voie des transactions. Mais les rudes leçons de l'expérience ont éclairé à cet égard les hommes d'État.

Le Grand-Duc a abdiqué, et son fils, le [illegible], donner une constitution. Mais il y a unanimité en Toscane pour repousser à la fois la dynastie grand-ducale et toute politique qui ne [illegible] sur la [illegible] de [illegible] de souverains qui n'avaient pas su faire de concessions à temps. [illegible]

Outre que la question de [illegible] [illegible] en Italie aujourd'hui [illegible], il suffit que la dynastie grand-ducale soit [illegible] pour être définitivement [illegible] [illegible]

Toscans de croire encore à des promesses constitutionnelles de la part d'une dynastie qui leur a déjà donné, juré, violé et retiré des constitutions.

Ceux qui conseillent aux Toscans d'accepter une restauration grand-ducale, oublient qu'ils en ont déjà eu une en 1849, et qu'ils en ont cruellement souffert pendant dix ans. Pourquoi voudrait-on qu'ils se prêtassent aujourd'hui à une restauration nouvelle? Quand même le Prétendant, devenu nouveau grand-duc, prendrait d'abord ses ministres parmi les libéraux, ce qu'il pourrait faire par nécessité, qu'est-ce qui l'empêcherait de les prendre le lendemain parmi les âmes damnées de l'Autriche? Il est vrai que de grandes puissances pourraient promettre de tenir la main à ce qu'il observât fidèlement la constitution ; mais quand les Toscans voient ce qu'au bout de plusieurs années déjà ont produit les notes de la France à Rome et les notes combinées de la France et de l'Angleterre à Naples, il faut convenir que c'est peu encourageant.

Le rétablissement du fils du Grand-Duc avec une constitution peut paraître à quelques esprits la solu-

tion la plus simple et, pour ce fait, la plus désirable. Mais, en réalité, ce serait la solution la plus compliquée et la plus difficile. D'abord on ne saurait comprendre comment elle pourrait avoir lieu sans l'intervention d'une armée étrangère. Et ensuite cela ne remédierait à rien : ce serait un germe de discorde qui n'aurait d'autre fin qu'un despotisme autrichien, comme en 1849, et une expulsion nouvelle de la dynastie.

On a essayé d'effrayer les populations de Toscane par la perspective d'une intervention étrangère, dans la pensée de les prédisposer à aller par là au devant des concessions. Mais déjà en 1849 elles ont pensé éloigner l'invasion au moyen d'une restauration : or la restauration a de suite amené l'invasion. Elles espéraient trouver des garanties dans un Archiduc constitutionnel rappelé par elles-mêmes : or, à peine rétabli, l'Archiduc est redevenu absolu comme auparavant. On ne peut recommencer toujours les mêmes fautes.

D'ailleurs, pour tout esprit attentif, il est évident qu'une intervention n'est pas à craindre, non-seu-

lement parce que de hautes déclarations écartent ce danger, mais surtout parce que l'intérêt de grandes puissances leur fait une loi de l'empêcher. Si la France a fait hier tant de sacrifices pour repousser l'influence autrichienne, elle ne peut aujourd'hui verser son sang pour ramener cette influence en Toscane. Et, d'autre part, les Autrichiens n'ont pas été rejetés au delà du Mincio pour qu'on les laisse, dès le lendemain, revenir à main armée sur l'Arno. Donc, nulle intervention n'aura lieu.

Compte-t-on sur des troubles et sur des divisions qui se produiraient dans le grand-duché? — Après l'ordre, l'unanimité que l'on voit exister depuis plusieurs mois, on peut être certain qu'il n'y a pas la moindre chance que cette unanimité soit entamée ni que cet ordre disparaisse, à moins qu'une forte prèssion désorganisatrice ne soit exercée du dehors par les intrigues autrichiennes. Mais la France est trop éclairée à cet égard pour que de semblables manœuvres soient tolérées.

La solution la plus simple est incontestablement l'annexion au Piémont. C'est seulement ainsi que la

Confédération qui a été prise pour base de la réorganisation future de l'Italie pourrait être utile à la Péninsule. Comment sans cela accepter une Confédération qui ne serait qu'une coalition légale de l'Autriche et de ses alliés naturels contre le Piémont. Dans tous les cas, il importe à l'avenir de l'Italie que la puissance italienne la plus nationale, celle qui a donné le plus de gages de son patriotisme libéral, soit la plus forte possible.

Les élections générales ont lieu en Toscane. L'Assemblée se réunit dans quelques jours. On peut, dès aujourd'hui, affirmer qu'il y aura unanimité contre toute restauration de la dynastie grand-ducale. Les habitants, régulièrement consultés, vont exprimer quelles conditions leur paraissent indispensables pour le bien du pays. Et si, ce que nous ne voulons supposer, il n'était point tenu compte de leurs vœux dans les conseils de l'Europe, du moins ne pourrait-on leur imputer les malheurs futurs de l'Italie.

La Toscane présente un spectacle vraiment admirable. Depuis qu'elle est sans Grand-Duc elle jouit de la liberté la plus complète en même temps que de l'ordre le plus parfait. Il n'y a pas eu l'ombre d'un désordre, ni d'une violence, ni d'une division, pas un seul abus de pouvoir ni un seul tumulte populaire. Les partis sont unis dans l'amour de la patrie et une merveilleuse unanimité n'a cessé de régner depuis trois mois. On était hier unanime pour concourir à la guerre sainte de l'indépendance nationale ; on est unanime aujourd'hui pour rendre irrévocable la déchéance d'une dynastie qui, en affaiblissant une portion de l'Italie, entravait l'avenir de la Péninsule entière.

La révolution pacifique du 27 avril n'a été l'œuvre d'aucune classe ni d'aucnn parti. Tous les Toscans se sont trouvé vouloir la même chose; et le soir de ce beau jour, on pouvait dire à Florence : Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'une famille autrichienne de moins.

Eh si, tout était changé! on le vit dès le lendemain ; car la troupe, que la veille encore on excitait contre le peuple, ne faisait plus qu'un avec lui; les riches et les pauvres, entre qui l'Autriche semait les défiances, fraternisaient dans une pensée commune; les partis s'étaient spontanément donné la main, oubliant leurs anciennes offenses dans un pardon mutuel; on ne se demandait plus ce que l'on avait fait il y a dix ans, mais ce que l'on voulait et pouvait faire aujourd'hui. Il y avait rivalité de zèle et de bonne volonté pour la patrie italienne.

Cette parfaite entente entre les partis et les classes n'avait rien d'étonnant pendant la guerre; mais elle a subsisté, elle s'est accrue en durant; maintenant qu'il s'agit de la réorganisation du pays, si cette entente n'est pas moins naturelle, elle est du moins

plus belle encore, elle mérite incontestablement de conquérir à la Toscane des sympathies nouvelles auprès des âmes élevées.

Les Toscans ont la conscience d'avoir, par leurs efforts et par leur concorde, répondu à cette parole de l'empereur Napoléon III : «Votre désir d'indépendance, si longtemps exprimé, si souvent déçu, se réalisera si vous vous en montrez dignes. »

La Toscane est restée pure de toute petite passion locale. Dès le premier jour elle s'est placée sous la direction politique de l'ambassadeur de Sardaigne, sous le commandement militaire d'un général napolitain ; elle a effacé les barrières entre elle et les duchés de Parme et de Modène ; elle a tendu une main fraternelle aux Légations ; elle a souffert des massacres de Pérouse comme si c'eussent été des massacres infligés à elle-même. On peut dire en vérité que, dans ces derniers temps, le cœur de l'Italie a battu à Florence.

Le premier acte de la Toscane affranchie de ses Grands-Ducs autrichiens,a été d'immoler sa personnalité provinciale sur l'autel de la grande patrie

commune. Partout à la fois, dans les villes et les villages du Grand-Duché, fut exprimé le vœu spontané d'annexion au Piémont. C'était noblement répondre à ce reproche de séparatisme municipal si fréquemment et si durablement formulé contre l'Italie. C'est ainsi que disparaît cet *esprit de localité*, que combattait l'empereur Napoléon Ier comme l'un des plus grands obstacles à l'organisation de la nation italienne.

L'expulsion des Grands-Ducs autrichiens a été l'extraction d'un corps étranger. C'était un fer de lance laissé aux flancs du pays par une main étrangère. Aussitôt que le pays se le fût arraché à lui-même, la plaie s'est refermée, cicatrisée et guérie. Voudrait-on la rouvrir?

Les ennemis de l'Italie ont essayé d'exploiter contre elle certains mécontentements qui se sont produits au lendemain d'une paix si imprévue. Les espérances avaient été si grandes et si légitimes, qu'il faut avouer qu'un désappointement était compréhensible. Mais l'Italie souffrait tellement il y a six mois, qu'elle ne peut qu'être profondément recon-

naissante de ce qui a été fait pour elle, à condition pourtant qu'il lui soit permis d'en profiter, et que, selon une parole souveraine, elle reste réellement « maîtresse de ses destinées. »

Après chaque bienfait vient presque toujours le reproche d'ingratitude. Il est vrai que le plus souvent les bienfaits font des ingrats. Mais, pour être juste, il faut convenir que l'ingratitude est en grande partie engendrée par la manière dont le bienfait est rendu, et que rien n'aide plus à l'injustice qu'un bienfait reproché. Si les hommes privés ont fréquemment auprès d'eux des gens qui, dans un intérêt personnel, les poussent à mal faire, cela est encore bien plus exact des gouvernements.

Déjà l'on entend certaines gens parler de « l'ingratitude de l'Italie. » Mais il est bon de noter que ce sont les mêmes qui eussent voulu il y a quelques mois que l'on ne fît rien pour l'Italie, et qui voudraient aujourd'hui qu'on fît le moins possible.

Nous savons combien la mission que la France a à remplir dans le monde est grande et aussi combien sa marche et son œuvre sont forcément entou-

rées de grandes difficultés. C'est pourquoi il serait injuste de ne pas lui savoir gré de l'appui même incomplet qu'elle donne. Mais nous savons également combien la France se laisse facilement aller à des excès de générosité qui tournent à son détriment et à celui de ses alliés. C'est pourquoi il est utile de lui rappeler qu'elle se doit à elle et à ses alliés de retirer le fruit de ses glorieux travaux.

Après les sacrifices que la France fit dans le temps pour la Grèce, la Grèce fut, au lendemain de la victoire, et le jour du traité, laissée si petite, si faible, si appauvrie, qu'elle en éprouva un malaise durable. Quand elle s'en plaignit on lui en voulut. Et beaucoup de personnes, après avoir été philhellènes, crièrent à l'ingratitude de la Grèce. Il serait pénible qu'après cette expérience nous fussions exposés à entendre crier à l'ingratitude de l'Italie.

La France ne peut sans cesse aider l'Italie. Il peut arriver qu'elle ait de graves empêchements de le faire précisément au moment où l'Italie se trouverait dans la situation la plus critique. Il est d'autant plus nécessaire que l'Italie, après tout ce que la noble

nation française vient de faire pour elle, soit mise le plus possible en situation de se défendre elle-même à l'occasion, et d'achever par elle-même un jour, l'œuvre de délivrance si glorieusement commencée ensemble. Il importe à la France non moins qu'à l'Italie que la parole : *Italia fara da se*, qui n'était il y a dix ans qu'un imprudent désir, devienne une vérité.

Moins l'Autriche a été affaiblie dans ses positions militaires de la haute Italie, plus il est urgent de veiller à ce que les clefs de l'Italie centrale ne puissent lui être remises en aucun cas. Donc, on ne doit les donner aux parents de l'Empereur d'Autriche. Qu'importerait ce qu'ils pourraient promettre? L'intérêt et la voix du sang parlent plus haut que les traités et sont plus sûrs que les promesses. Dans la vie privée, si nous avions chassé quelqu'un qui aurait violemment envahi notre maison, irions-nous le lendemain en confier les clefs à son fils, à ses parents. Ce serait une folie, puisque ce serait évidemment réintroduire l'ennemi dans la place. Les hommes publics seraient-ils donc moins sages et moins prudents que les hommes privés ?

Plus l'homme a de force, plus il se sent disposé, après une grande victoire, à penser qu'il pourra convertir son ennemi. Mais c'est surtout de souverain à souverain que les conversions sont rares.

En politique, un ennemi vaincu est doublement ennemi; en politique, un ennemi pardonné est un ennemi à qui on laisse le moyen de réparer ses pertes et de vous frapper plus sûrement en temps opportun. Ce n'est point la première fois que l'Empereur d'Autriche a perdu tout ou partie de ses possessions en Italie, ce n'est point la première fois que le Grand-Duc de Toscane a perdu sa couronne, et ils sont rentrés l'un et l'autre dans leurs États. C'est pourquoi il faut prendre ses précautions.

Lorsqu'à Campo-Formio Napoléon enleva la Lombardie à l'Autriche, il laissa la Toscane au Grand-Duc, et il en a donné dans ses Mémoires cette raison singulière : « Il ne fut fait aucun tort à ce prince, dit-il, par l'envie d'adoucir l'animosité dont était animée la maison de Lorraine contre la France, et de la détacher de l'Angleterre. » Or, l'Autriche saisit la première occasion de se

déclarer contre la France, et le Grand-Duc fit cause commune avec elle. Il fallut recommencer la guerre; l'Autriche fut vaincue à Marengo, et le Grand-Duc perdit ses États à Lunéville. Ceux qui connaissent la politique autrichienne, savent qu'avec elle la paix n'est jamais qu'une trêve. Aussi, si durant la guerre elle n'a pas été abattue tout à fait, du moins doit-on s'efforcer de faire qu'à la paix elle soit le plus faible possible, elle et ses alliés. Or, si, dans les circonstances présentes, les Archiducs étaient rétablis dans les duchés italiens, il n'est pas permis de douter que, loin de s'en montrer reconnaissants envers la France, ils ne demeurassent aussi fidèlement dévoués à l'Autriche que par le passé.

Mais au nom de quoi les rétablirait-on? Si c'est au nom des traités de 1815, pourquoi ne pas restituer également la Lombardie à l'Autriche ? Si les traités de 1815 sont tout et que le vœu des peuples ne soit rien, s'il n'y a de légitime que la souveraineté des princes que ces traités ont restaurés ou consacrés, la France devrait donc alors

abolir l'œuvre de son suffrage universel, et reprendre non pas même la dynastie qu'elle a expulsée le 24 février 1848, mais celle qu'elle a renversée le 29 juillet 1830 !

En réalité, les traités de 1815 n'étaient que la sanction de faits accomplis. L'Italie vaincue subissait la loi du vainqueur. Et il lui faudrait aujourd'hui subir la loi des vaincus ! Ce serait trop absurde.

Ce n'est pas plus l'intérêt de la France que celui de l'Italie, que les Grands-Ducs autrichiens soient restaurés. Ils n'ont pour eux ni la force, puisqu'ils sont battus, ni le droit, puisqu'ils ne pourraient soutenir aujourd'hui sans ridicule que les peuples sont la propriété des princes.

En face de la volonté nationale hautement manifestée contre eux, on ne pourrait invoquer pour eux que le droit féodal de Pilnitz : ce qui serait la négation de tous les efforts faits par la France depuis soixante-dix ans. De telle sorte que si leur restauration consacrait un tel principe, les récents et nombreux sacrifices de la France, ses

nouvelles victoires, ses quatre glorieux combats, et ses deux grandes batailles, n'aboutiraient qu'à revenir, pour les rapports internationaux, au droit public d'avant 1792 !

Si l'on veut se faire une idée exacte de ce que serait pour les Toscans une restauration grand-ducale, on n'a qu'à se reporter en esprit à cet état de la France que peignait Napoléon, lorsque, au retour de l'île d'Elbe, il disait à ses soldats : « Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés ; ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple français, combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation. Les vétérans de la Grande Armée sont humiliés, leurs honorables cicatrices sont flétries; leurs succès seraient des crimes, ces braves seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu de l'ennemi. »

Les traités de 1815, qui ont fait l'humiliation de

la France, ont été le malheur de l'Italie. On peut dire avec vérité, que l'Italie avait été mise à la chaîne, et la chaîne, loin de s'user avec le temps, avait été rendue plus lourde d'année en année. Outre la Lombardo-Vénétie que l'Autriche s'était adjugée, elle jetait ses filets sur l'Italie centrale.

Les États d'Italie, liés à elle par des traités secrets, étaient tombés dans la dépendance absolue de la cour de Vienne. Leurs princes avaient, par une alliance offensive et défensive, garanti les possessions autrichiennes en Italie, et en s'obligeant ainsi à employer leurs troupes au maintien d'une domination étrangère, ils s'étaient, par cet acte anti-national, rendus odieux à leurs peuples. Ils s'étaient engagés à gouverner d'après les mêmes principes que l'Autriche, et s'il y avait chez eux mécontentement, réclamation et soulèvement, l'Autriche s'était réservé de les réprimer. Mais quand un prince s'était mis dans l'impossibilité d'accéder à aucune demande de son peuple ni d'introduire dans ses États un changement dont il eût reconnu l'opportunité, qu'était devenue sa souveraineté? L'Autriche leur

interdisait d'accepter ni d'octroyer aucune constitution. « Notre Empereur, avait dit le prince de Metternich, ferait la guerre à tout prince italien qui voudrait donner ou garder une constitution. » L'Autriche ne les laissait pas même régner en princes absolus; ils ne pouvaient régner que selon le bon plaisir du cabinet de Vienne. Qu'était-ce donc que l'indépendance d'un prince qui s'était engagé par traité à ne jamais s'aider des conseils des premiers du pays, à ne jamais tenir compte des vœux de son peuple, à ne jamais obéir aux inspirations de sa conscience, à toujours fermer l'oreille aux observations de l'Europe. Le cabinet de Vienne prétendait que ces traités avaient eu pour but d'offrir à des États faibles la protection d'un Etat plus fort. Plaisante protection, en vérité ! que celle qui mettait l'Etat faible à la merci du plus fort. Ces traités n'étaient en réalité que des actes d'inféodation : c'était pis même, car ils réduisaient des princes à un rôle non de vassaux mais de valets.

Les traités attribuaient les duchés italiens à des Archiducs d'Autriche. La conduite de ces princes a

montré que les deux qualités d'Archiduc et de Souverain étaient inconciliables. Au lieu de s'identifier aux besoins de leurs peuples, ils n'ont eu souci que de leurs liens de parenté, sacrifiant constamment les intérêts italiens aux intérêts de l'Autriche. Le duc de Modène est feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, propriétaire du régiment d'infanterie autrichienne n° 32; le grand-duc de Toscane est général de cavalerie au service d'Autriche, propriétaire du régiment des dragons n° 4, et ses deux fils sont également officiers dans l'armée autrichienne; et ce ne sont point de simples titres honorifiques comme le sont les grades que les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie se donnent réciproquement dans leurs armées. Les Archiducs se considèrent réellement comme des officiers autrichiens, et obligés, par cela, à la subordination militaire envers l'Empereur d'Autriche. Aussi, quand on leur rappelait leurs devoirs de souverains, se bornaient-ils à répondre: Je suis Archiduc et Autrichien.

Le même article des traités dont il s'agit, en constituant chaque duché en État souverain et en

le remettant à un Archiduc, renfermait deux dispositions eontradictoires. Les traités n'étant pas applicables, devaient donc être révisés. Mais laquelle des dispositions sacrifier à l'autre. La qualité de Souverain devait-elle être absorbée dans la qualité d'Archiduc ? Devait-on sacrifier l'intérêt des peuples au caprice des princes, et l'intérêt de l'Europe à l'ambition de l'Autriche? En ne sachant pas être souverains, ils ont détruit le seul fondement de leur établissement en Italie. On ne pouvait tolérer plus longtemps que les souverains italiens continuassent à n'être que des préfets héréditaires au service d'Autriche avec les pouvoirs discrétionnaires de l'état de siége, toujours prêts à exécuter les ordres du cabinet de Vienne, et à remplir le rôle de fourrier autrichien pour préparer dans les duchés les logements des troupes impériales.

L'Autriche depuis 1815 n'a pas cessé un seul jour ses empiétements en Italie. Elle a empiété au mépris des traités, au mépris du droit des gens. Tous les moyens lui étaient bons ; employant tour à tour et l'intrigue et les armes, les exécutions publiques et

les traités secrets, toujours la violence et le mensonge; opprimant ce beau pays par les princes qui lui étaient inféodés, le foulant sous ses armées, le ruinant par ses exactions, le parcourant en tous sens, s'y conduisant comme si elle eût été chez elle, ne lui laissant d'autres lois que le caprice de ceux qu'elle lui donnait pour chefs; elle s'attachait à préparer ainsi son incorporation.

Voudrait-on, par la restauration des Archiducs autrichiens, amener le retour d'un tel régime?

On raconte que Mahomet II, réunissant les moyens de se mettre en possession de l'Empire grec, après avoir fait construire le château d'Asie, faisait travailler à la construction du château d'Europe. L'empereur Constantin Dragosès lui ayant fait des représentations sur cet envahissement du territoire de l'empire : « Ces deux rivages sont à moi, répondit Mahomet; celui d'Asie, parce qu'il est occupé par des Ottomans; celui d'Europe, parce que vous ne pouvez pas le défendre. » «Si l'Autriche, maîtresse de l'Italie, ne tient pas le même langage à l'égard du midi de cette péninsule, qu'importe la différence des

mots quand les procédés sont les mêmes. » — Il faut convenir que cette observation, que faisait en décembre 1822 un diplomate distingué, M. Bignon, était hier encore parfaitement applicable. Elle le serait demain plus que jamais si l'on n'y mettait bon ordre.

Si le 2 juillet 1855 l'Empereur Napoléon III a dit au Corps législatif : « Nous avons demandé une meilleure constitution des Principautés danubiennes, afin qu'elles servent de rempart contre ces invasions sans cesse renaissantes du Nord, » ce qui s'est réalisé; n'est-il pas pour le moins aussi légitime d'exiger une meilleure organisation des Principautés italiennes, afin qu'elles servent de rempart contre les invasions sans cesse renaissantes de l'Autriche.

Il n'est pas moins urgent de fermer le chemin de Rome aux Autrichiens qu'il ne l'était de fermer le chemin de Constantinople aux Russes.

Et, pour cela, une organisation plus forte et plus régulière des duchés et des légations est indispensable. Or, la déchéance définitive des Archiducs autrichiens en est la condition première.

Les peuples, dans leurs assemblées solennelles, prononceront cette déchéance. Et l'Europe ne peut qu'y donner sa sanction. Son désir de paix, non moins que la justice, lui en fera une loi impérieuse. Si, en 1849, le Grand-Duc de Toscane, rappelé par son peuple, n'a pas cru pouvoir gouverner autrement qu'avec l'appui des baïonnettes étrangères, comment son fils le pourrait-il aujourd'hui que tous rejettent une restauration grand-ducale. Si on l'imposait, qui donc se chargerait de la maintenir ?

Si à Villafranca l'Empereur d'Autriche a naturellement plaidé la cause de ses parents et alliés les Archiducs, l'Empereur des Français ne pouvait oublier les droits de ses alliés les peuples des duchés. Et ces droits-là sont autrement sacrés. Une seule chose pouvait faire question : Quelle serait la volonté des populations régulièrement consultées. Elles vont répondre. Leur volonté doit faire loi.

L'Angleterre constitutionnelle voudra-t-elle entraver l'exécution des volontés nationales, mettre à néant les vœux des populations? Quand on songe combien l'Angleterre a montré de mauvaise volonté

vis-à-vis de l'Italie depuis six mois, alors que la question eût pu se résoudre, peut-être même sans guerre et à l'avantage de l'Italie, si, dès le début, l'Angleterre se fût hardiment déclarée et eût fait cause commune avec la France dans cette œuvre de justice, on ne peut se défendre des réflexions les plus pénibles. L'Angleterre a aujourd'hui beaucoup à faire oublier aux Italiens. Y parviendra-t-elle ? Le tentera-t-elle ? Une première occasion se présente : celle des duchés italiens. L'Angleterre favorisera-t-elle ou contre-carrera-t-elle la réalisation des vœux des populations ? Tout ce que nous savons, c'est que de sa résolution dépendra grandement, à l'avenir, son influence dans la Péninsule.

Nous croyons fermement que la volonté des populations sera respectée. Autrement ce serait le cas de répéter ces paroles de l'Empereur Napoléon au 1er mars 1815 : « Il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux.... *Tout ce qui a été fait sans vous est illégitime.* »

Les diplomates se réunissent en ce moment pour discuter et régler les affaires d'Italie. Nous ne pensons pas qu'il soit à craindre qu'aucune résolution soit arrêtée contrairement aux droits des populations qui viennent d'être affranchies de la domination ou de l'influence de l'Autriche. Il faudrait, pour qu'il en fût ainsi, que la conférence de Zurich fût une conférence de Laybach. Or, l'Autriche, qui siégeait à Laybach comme puissance victorieuse, siége à Zurich comme puissance vaincue. La diplomatie française, après la nouvelle campagne d'Italie, a un tout autre poids qu'au lendemain de Waterloo. Et elle ne peut faire défaut au bon droit de l'Italie, qu'ont glorieusement soutenu les armes françaises. C'est pourquoi le salut des Duchés et des Légations réside dans leur concorde et dans leur persistante énergie.

Les Duchés et les Légations ont déjà plus de trente mille hommes sous les armes. Leur action se centralise en même temps que se régularisent leurs gouvernements. Ce n'est point, assurément, par de simples protocoles qu'on leur ferait restaurer l'an-

cien régime qu'ils ont détruit. Si les défiances de certaines puissances ont empêché l'Empereur Napoléon de pousser plus avant ses succès contre l'Autriche, on n'attend point, sans doute, qu'il emploie ses soldats contre les Italiens. N'intervenant pas, il n'est pas probable qu'il permettrait l'intervention d'autrui. Par conséquent, l'Italie centrale a de justes motifs d'espoir.

Trop longtemps les diplomates n'ont enregistré que les faits accomplis au détriment des nations. Le temps est déjà venu où ils doivent enregistrer les faits accomplis à l'avantage des nations.

4 Août 1859.

FIN.





